

**RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
DES ENTREPRISES**

RAPPORT RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

1. Notre approche de la RSE p.4

- 1. Notre approche de la RSE
- 1.1 Performance économique
- 1.2 Nos enjeux prioritaires
- 1.3 Adapter la gouvernance
 - 1.3.1 Gouvernance de la RSE
 - 1.3.2 Certification des sites et des processus
- 1.4 Organiser le reporting
 - 1.4.1 Contexte et objectifs du rapport
 - 1.4.2 Périmètre et règles d'intégration
 - 1.4.3 Procédures et mesures de calcul
 - 1.4.4 Vérification des informations extra-financières

2. Nos engagements pour l'environnement p.6

- 2.1 Tableau de bord des indicateurs
- 2.2 Réduire les impacts sur l'environnement
 - 2.2.1 Gestion des déchets
 - 2.2.2 Prévention des pollutions
 - 2.2.3 Réduction des émissions atmosphériques
- 2.3 Gérer durablement les ressources
 - 2.3.1 Valorisation matière
 - 2.3.2 Consommation d'énergie et valorisation énergétique
 - 2.3.3 Consommation d'eau
 - 2.3.4 L'utilisation des sols
- 2.4 Préservation de la biodiversité

3. Nos engagements pour les collaborateurs p.16

- 3.1 Tableau de bord des indicateurs
- 3.2 L'emploi au sein de PIZZORNO Environnement
- 3.3 Améliorer l'organisation et les conditions de travail
 - 3.3.1 Organisation du temps de travail
 - 3.3.2 Dialogue social
 - 3.3.3 Santé, sécurité et bien-être des salariés
- 3.4 Garantir l'égalité de traitement
 - 3.4.1 Promotion de la parité
 - 3.4.2 Prise en compte du handicap
 - 3.4.3 Lutte contre les discriminations
 - 3.4.4 Insertion des personnes en difficulté
- 3.5 Développer la formation
 - 3.5.1 Politique de formation
 - 3.5.2 EPAME
 - 3.5.3 Sensibilisation et formation à l'environnement

4. Nos engagements pour la société p.24

- 4.1 Quelles sont nos parties prenantes ?
- 4.2 Améliorer la relation client
- 4.3 Coopérer avec les fournisseurs
 - 4.3.1 Gestion de la relation avec les sous-traitants et les fournisseurs
 - 4.3.2 Intégration de la RSE dans la politique d'achat
- 4.4 Optimiser nos impacts sur le territoire
 - 4.4.1 Relations avec les riverains et les populations locales
 - 4.4.2 Dialogue avec les pouvoirs publics
- 4.5 Soutenir le secteur éducatif et associatif
 - 4.5.1 Partenariats universitaires
 - 4.5.2 Sponsoring et mécénat
- 4.6 Promouvoir la loyauté des pratiques
 - 4.6.1 Application des réglementations et conventions
 - 4.6.2 Formalisation des engagements

5. Traitement des indicateurs Grenelle II p.30



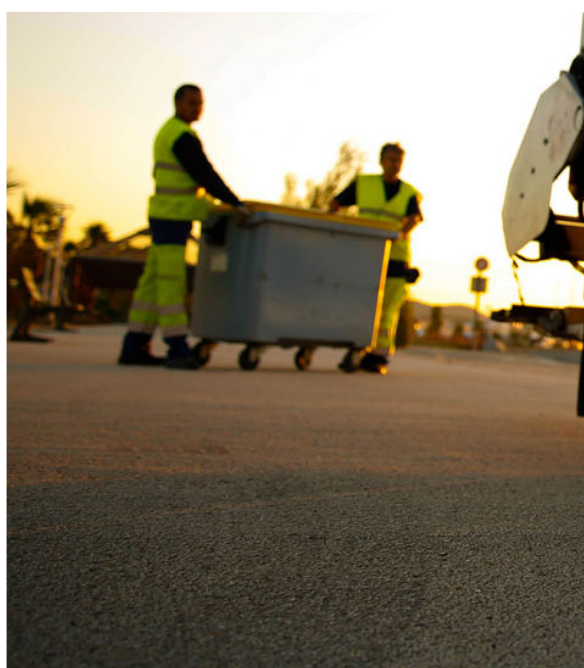
UN MÉTIER EN GAGÉ PAR NATURE

PIZZORNO Environnement a initié en 2012 sa démarche citoyenne à travers son premier rapport RSE témoignant ainsi de ses engagements sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Aujourd'hui, notre rapport RSE 2013 traduit les actions initiées par les femmes et les hommes de notre Groupe ainsi que la prise en considération, sur l'ensemble de nos activités historiques et nouvelles, des améliorations que nous apportons au quotidien.

L'année 2013 a été une année riche en innovation pour PIZZORNO Environnement. Elle a vu le démarrage d'une activité nouvelle avec l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de l'aire toulonnaise qui, grâce à la valorisation des déchets, produit de la chaleur et de l'électricité pour les habitants. A Grenoble, pour le compte de la Métropole Alpes Grenoble, nous avons mis en service sur le centre de tri d'Athor une nouvelle chaîne de tri parmi les plus performantes et modernes de France. Cette installation présente la particularité de faire du tri sur ordures ménagères brutes et participe ainsi à la réduction maximale des déchets ultimes.

Sur le plan social, notre Groupe poursuit ses actions volontaristes et dynamiques en faveur de la féminisation des métiers, de la formation (avec plus de 22 000 heures dispensées ces 3 dernières années), et également du développement des contrats de génération et emplois d'avenir à travers une collaboration soutenue avec les missions locales et les associations d'insertion.

Plus que jamais PIZZORNO Environnement s'inscrit dans les territoires auxquels il participe.



:: 1.1. Performance économique

Pour PIZZORNO Environnement, l'année 2013 a été caractérisée par l'amélioration du profil financier du Groupe, en partie grâce à la croissance de son chiffre d'affaires de 8,5 %, et par son dynamisme commercial, concrétisé par de nombreux renouvellements de contrats de propreté urbaine sur l'ensemble du territoire français. PIZZORNO Environnement poursuit effectivement son développement en France, notamment dans les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Ile de France. Le Groupe se concentre en particulier sur ses deux centres de tri, au Muy et à Grenoble, avec notamment la modernisation du centre grenoblois. En parallèle, le Groupe entame un processus de diversification avec Zéphire, société détenue à 51% par PIZZORNO Environnement et 49% par Idex Environnement, et qui exploite l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) des déchets ménagers de l'Aire Toulonnaise. Le contrat, d'une durée de 18 ans, prévoit des travaux de rénovation, la création d'un nouveau réseau de chaleur, ainsi que le recyclage des mâchefers générés par l'incinérateur. Cette activité offre de nouvelles perspectives de développement au Groupe et complète sa palette de métiers dans la gestion des déchets.

:: 1.2. Nos enjeux prioritaires

Les deux activités principales de PIZZORNO Environnement sont la propreté et le traitement des déchets. Chacune de ces activités est confrontée à des enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux particuliers :

- Les principaux enjeux de l'activité Propreté sont la prévention des nuisances sonores, la réduction des émissions atmosphériques des véhicules de propreté, l'amélioration des conditions de santé et de sécurité des collaborateurs et la prise en compte du cadre de vie des habitants;
- Les principaux enjeux de l'activité Traitement incluent l'amélioration continue du tri et de la valorisation des déchets, la réduction des impacts environnementaux des ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux) et la sensibilisation des populations et collectivités locales aux gestes éco-citoyens. L'intégration de l'UVE de Zéphire en 2013 met également l'accent sur la valorisation énergétique des déchets et la prévention des pollutions atmosphériques de l'incinérateur;

De manière transversale à ces deux activités, les métiers du Groupe appellent à une responsabilité accrue en matière de protection environnementale et à un fort engagement envers la formation et l'insertion professionnelle. Enfin, les impacts des activités de PIZZORNO Environnement sur les collectivités et les citoyens font également de l'ancrage territorial un axe prioritaire de la politique RSE du Groupe.

:: 1.3. Adapter la gouvernance

PIZZORNO Environnement veille à un niveau d'exigence élevé en matière de gouvernance en se référant aux réglementations en vigueur dans les pays où il est implanté et en mettant en place des processus et un cadre de fonctionnement adaptés à ses ambitions. Cette organisation transversale assure au Groupe la cohérence de la démarche engagée et un suivi des actions mises en place.

1.3.1. Contexte et objectifs du rapport

Au sein de PIZZORNO Environnement, le pilotage de la RSE est sous la responsabilité de la Directrice Financière du Groupe et est assuré par la Responsable Audit Interne & RSE. Des correspondants spécifiques sont en charge des informations extra-financières qui les concernent :

- La Directrice des Ressources Humaines, et la Contrôleur de Gestion Sociale & Performance, pour la partie sociale;
- La Responsable Environnement, pour la partie environnementale;
- Le Chargé de mission RSE, pour la partie sociétale.

1.3.2 Certification des sites et des processus

PIZZORNO Environnement dispose d'une Charte SQE (Sécurité, Qualité et Environnement) Groupe depuis 2006.

Les principaux engagements de cette charte incluent :

- Le respect des engagements contractuels et la satisfaction des clients;
- L'offre de prestations complémentaires pour répondre aux besoins spécifiques des clients en matière de gestion des déchets;
- La conformité avec les exigences légales applicables;
- L'amélioration de la sécurité et de la qualité du travail des salariés;
- La mise en place d'objectifs de performance afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques SQE.

La charte SQE Groupe est déclinée en politique SQE propre à chaque exploitation. Des coordinateurs SQE présents dans tout le territoire français assurent la mise en œuvre opérationnelle des engagements du Groupe.

Dans le cadre de cette politique, PIZZORNO Environnement s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de sa performance sécurité, qualité et environnement et a mis en place un processus de certification ISO 14001, ISO 9001 et OHSAS 18001 de ses sites. Toutes les installations de stockage du Groupe en France sont certifiées ISO 14001 et huit agences de tri, de collecte des déchets et de propreté urbaine ainsi que le siège sont triplement certifiés ISO 14001, OHSAS 18001 et ISO 9001. En 2013, les agences nouvellement certifiées sont :

- L'agence de la Môle : ISO 9001 et OHSAS 18001
- L'agence de Brignoles : ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001
- L'agence de Toulon : ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001
- Le site d'Aboncourt : ISO 14001 et OHSAS 18001



L'UVE de Zéphire, intégrée dans le périmètre du Groupe à partir du 1er janvier 2013, a été certifiée ISO 14001 en juin 2013 puis ISO 9001 et OHSAS 18001 en décembre 2013.

La démarche de performance SQE du Groupe a également mené à l'élaboration et au suivi de Programmes de Management annuels pour l'ensemble des sites certifiés ou en cours de démarche de certification. Ces programmes présentent les objectifs, indicateurs de suivi, responsables et résultats de chaque exploitation en matière de préservation de l'environnement, de la qualité et de la sécurité.

:: 1.4 Organiser le reporting

1.4.1 Contexte et objectifs du rapport

Ce rapport constitue le deuxième rapport de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) de PIZZORNO Environnement. Il vise à présenter les engagements, les actions et les résultats du Groupe en matière de protection de l'environnement, de gestion des ressources humaines et de prise en compte des intérêts des parties prenantes. Le rapport a également pour objectif de répondre aux attentes du décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2 relatif à la transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

1.4.2 Périmètre et règles d'intégration

Les données publiées dans ce rapport portent sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2013. L'ensemble des activités du Groupe, ainsi que toutes les filiales dont le Groupe a le contrôle opérationnel, sont couverts dans ce rapport. La filiale Zéphire, détenue à 51% par PIZZORNO Environnement et mise en équivalence dans le reporting financier, est intégrée et consolidée globalement dans son reporting extra-financier.

La majorité des indicateurs sociaux et sociétaux couvrent les effectifs et les activités du Groupe en France, au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie. Néanmoins, pour des raisons pratiques de collecte et de disponibilité des données, les indicateurs quantitatifs environnementaux ne prennent en compte que les sites du territoire français.

1.4.3 Procédures et mesures de calcul

Les éléments méthodologiques relatifs à l'élaboration de ce rapport, ainsi que les procédures de collecte, de contrôle, de calcul et de consolidation des données extra-financières, sont précisés dans un Protocole de Reporting. Ce document a été diffusé aux différents responsables du reporting extra-financier du Groupe. Il recense également tous les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux que PIZZORNO Environnement souhaite piloter et communiquer en interne ou en externe. Il est actualisé chaque année.

Les indicateurs quantitatifs environnementaux ont été collectés au travers d'un outil tableur envoyé à l'ensemble des agences françaises du Groupe. Les indicateurs sociaux ont été contrôlés et consolidés directement par la Direction des Ressources Humaines de PIZZORNO Environnement. Les informations de nature qualitative ont fait l'objet d'une remontée d'informations et de documentations par les divers départements concernés par le reporting extra-financier.

1.4.4 Vérification des informations extra-financières

Lors de l'élaboration de ce deuxième rapport RSE, PIZZORNO Environnement a dû renforcer la formalisation et la mise en œuvre de son processus de reporting des données sociales, environnementales et sociétales. Par conséquent, le Groupe a souhaité d'abord s'assurer des procédures de contrôle interne en 2013, avant de s'engager dans une vérification par un organisme tiers indépendant. La vérification des informations extra-financières est envisagée pour le prochain exercice. Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée pour la réalisation de ce rapport, vous pouvez contacter :

Mme Maria Carrozza, Directrice Financière, PIZZORNO Environnement
Email : m.carrozza@PIZZORNO.com



NOS ENGAGEMENTS POUR L'ENVIRONNEMENT

La politique environnementale de PIZZORNO Environnement est basée sur quatre engagements fondamentaux :

- La conformité aux prescriptions réglementaires en matière d'environnement;
- L'excellence au travers de l'organisation du système de management environnemental;
- L'amélioration de la prévention des pollutions par des solutions innovantes afin de limiter nos impacts sur l'environnement;
- L'amélioration continue des performances environnementales à travers des objectifs pertinents et révisables.

Afin d'impliquer les collaborateurs du Groupe dans la réalisation de ces objectifs, des réunions d'exploitation sont régulièrement organisées pour informer le personnel de l'évolution des résultats SQE (Sécurité, Qualité, Environnement), des audits et de leurs résultats, des projets en cours et du suivi des anomalies.

La Direction du Groupe est également impliquée et est informée chaque année de la performance du système de management SQE mis en place au cours de revues de direction.

En 2013, la politique SQE de PIZZORNO Environnement a été adaptée à chaque site de traitement des déchets et des objectifs personnalisés ont été fixés. De manière générale, plusieurs indicateurs environnementaux qualitatifs et quantitatifs sont intégrés dans le Programme de Management des sites, tels que :

- des indicateurs relatifs à la maîtrise des impacts sur l'environnement (émissions de poussières, impact visuel, qualité de l'air);
- des indicateurs relatifs à la maîtrise des consommations (eau, électricité, carburant);
- un indicateur sur le taux de conformité réglementaire, et un indicateur sur la communication externe.

Tous sont mesurés et suivis trimestriellement.

:: 2.1. Tableau de bord des indicateurs

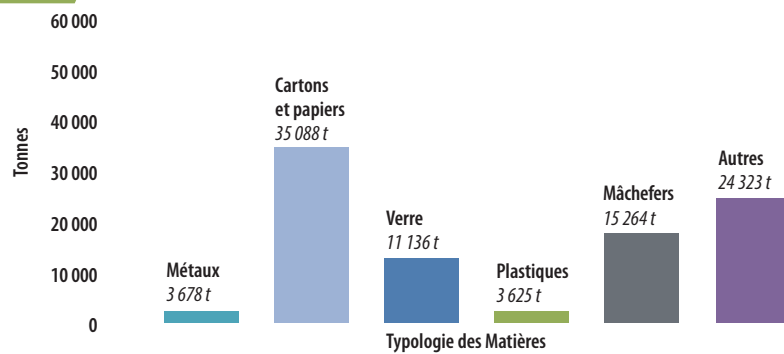
L'ensemble des données environnementales présentées dans le tableau ci-dessous concerne le périmètre France uniquement. Seuls les résultats de l'année 2013 sont indiqués : la comparaison entre les données 2012 et 2013 est peu pertinente, le périmètre de reporting ayant été réorganisé et substantiellement modifié, notamment du fait de l'intégration de la société Zéphire et du centre de tri et de valorisation Athanor pour l'exercice 2013.

Indicateurs environnementaux	Périmètre	Résultats 2013
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE		
Part du chiffre d'affaires total ¹ du Groupe couvert par une certification ISO 14001	France	51,2%
Montant des provisions et des garanties pour risque environnemental ²	France	5 559 K €
POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS		
SITES DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX		
Taux de rendement épuratoire moyen des stations d'épuration	France	97,01%
Couverture végétale des sites de stockage	France	65,60%
Surfaces occupées par les sites de stockage	France	141 ha
CENTRES DE TRI ET DE VALORISATION		
Tonnage des matières valorisées	France	Métaux : 3 678 t Cartons et papiers : 35 088 t Verre : 11 136 t Plastiques : 3 625 t Mâchefers : 15 264 t Autres : 24 323 t Total : 93 114 t

(1) Le montant du chiffre d'affaires inclut le CA consolidé du Groupe et le CA total de la société Zéphire.

(2) Ce montant correspondant à la consolidation au niveau Groupe des provisions de réhabilitation et de suivi trentenaire des sites de stockage.

TONNAGE DES MATIÈRES VALORISÉES



Taux de valorisation matière moyen
(pour l'ensemble des sites de traitement des déchets) 13%

dont les sites de tri et de valorisation des ordures
ménagères et des collectes sélectives

Centre de tri du Muy	82%
Centre de tri d'Athanor	18%

INCINÉRATION

Déchets ménagers incinérés	241 838 t
Mâchefers et REFIOM ³ issus de l'incinération	71 969 t

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Consommation d'eau	189 904 m ³
--------------------	------------------------

Consommation d'énergie	Electricité	8 843 481 kWh
	Gaz naturel	6 772 725 kWh
	Butane	530 788 l
	Total	15 632 368 kWh

Consommation de carburant	Gaz naturel pour véhicules (GNV)	498 208 kg
	Gasoil non routier (GNR)	1 521 173 l
	Gasoil	6 385 602 l
	Essence	40 499 l

Valorisation énergétique du biogaz sur les sites de stockage	Méthane capté	3 200 t
	Méthane brûlé	1 987 t
	Part de méthane valorisé	38 %

Valorisation énergétique des déchets par incinération	Production électrique totale	97 975 MWh
	Production thermique totale	97 107 MWh

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Emissions de GES directes et indirectes	123 292 304 kg CO2 eq
---	-----------------------

Emissions de GES évitées	par la valorisation énergétique des déchets par incinération (hors auto-consommation)	10 314 045 kg CO2 eq
	par la valorisation énergétique du biogaz sur les sites de stockage	1 195 941 kg CO2 eq

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Ratio entre la superficie des zones protégées écologiquement sensibles (Natura 2000, réserves naturelles, arrêté de biotope) et l'emprise des ISDND	55,8 %
--	--------

(3) Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

:: 2.2. Réduire les impacts sur l'environnement

L'ensemble des sites d'exploitation fait l'objet d'un diagnostic environnemental afin d'identifier les éventuels impacts environnementaux significatifs sur le sol et sous-sol, les eaux, l'air, le bruit, la faune et la flore et l'intégration paysagère. L'objectif est de pouvoir définir une politique ainsi qu'un programme d'actions ciblées visant à maîtriser et à réduire ces impacts.

La mise en conformité des activités du Groupe avec les exigences réglementaires et légales est régulièrement revue, analysée et vérifiée. Un programme de surveillance des rejets est également en place afin de s'assurer de la maîtrise des impacts des activités du Groupe et du respect des prescriptions réglementaires.

2.2.1 Gestion des déchets

L'activité de collecte et de tri des déchets

Pour accroître la qualité et la performance de ses activités de collecte et de tri des déchets, PIZZORNO Environnement doit à la fois sensibiliser les populations locales, collaborer avec les collectivités et investir dans des solutions techniques innovantes. En 2013, le Groupe a installé 28 conteneurs semi-enterrés à la place des conteneurs traditionnels extérieurs. Outre l'amélioration du confort visuel et olfactif des résidents, les conteneurs enterrés ont pour avantage d'être moins sujets aux dégradations et de pouvoir accueillir un plus grand volume de déchets. Pour le tri, le Groupe a poursuivi sa politique d'innovation avec le tri des films plastiques et a investi plusieurs millions d'euros dans la modernisation du centre de tri d'Athador à Grenoble.

L'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Zéphire

Depuis le 1er janvier 2013, PIZZORNO Environnement exploite l'UVE de sa filiale Zéphire, co-détenue avec la société Idex Environnement. Le contrat d'exploitation inclut des investissements conséquents pour les travaux de rénovation de l'usine et la création d'un nouveau réseau de chaleur. Durant toute la période des travaux, dont la durée estimée est de 3 ans, deux lignes d'incinération sur trois fonctionnent dans l'usine. En 2013, l'UVE a incinéré 241 838 tonnes de déchets ménagers. Lorsque les travaux seront finalisés en 2016, sa capacité totale de traitement des déchets devrait être d'environ 285 000 tonnes par an.

La gestion des déchets de PIZZORNO Environnement

En tant que 5ème opérateur national du secteur de l'environnement, PIZZORNO Environnement doit se montrer exemplaire en ce qui concerne la gestion de ses propres déchets.

Conformément à l'arrêté du 29 février 2012, des registres permettant le suivi, la quantification et la traçabilité des déchets dangereux et non dangereux ont été mis en place sur l'ensemble des exploitations. Une campagne de sensibilisation a été menée en 2012 sur le tri des déchets et le respect des différentes filières d'élimination. En 2013, les salariés ont été sensibilisés au traitement des déchets dangereux par le biais de multiples affichages et de contrôles réalisés par les coordinateurs SQE.

2.2.2 Prévention des pollutions

Activité Traitement :

Prévenir la pollution des eaux et des sols

Les ISDND sont conçues et exploitées en conformité avec la réglementation en vigueur. Un programme de surveillance et de contrôle des eaux de surface et des eaux souterraines est en place dans chacune des ISDND du Groupe.

Les ISDND ont recours à des casiers étanches pour le stockage des déchets, ainsi qu'à des systèmes sophistiqués de collecte et de traitement des lixiviats. PIZZORNO Environnement effectue depuis 1997 le traitement des lixiviats par osmose inverse. Cette technologie garantit une excellente qualité d'eau en sortie de station : le perméat obtenu, épuré à 97% en moyenne en 2013, peut être recyclé sur le site ou rejeté dans le milieu naturel après autorisation. Par exemple, sur le site du Roumagayrol, les perméats ont été réutilisés pour l'arrosage des pistes, l'arrosage des talus et plantations dans le cadre de l'intégration paysagère de l'ISDND, le lavage des camions et l'humidification des mâchefers dans le processus de traitement. Ils constituent également un stock pour la lutte contre les incendies, accessibles aux hélicoptères bombardier d'eau de la sécurité civile.

Malgré toutes les précautions prises pour minimiser le risque de pollution, en avril 2013, un arrêté préfectoral concernant l'ISDND du Balançon (Cannet-des-Maures) a fixé des mesures à prendre suite à l'observation d'eaux souillées à l'extérieur du site et sur le site d'exploitation lui-même. Un plan d'actions a immédiatement été mis en œuvre par PIZZORNO Environnement pour y remédier. Un nouveau système d'épuration et de séchage des lixiviats doit être installé prochainement sur l'ISDND.

Limiter les pollutions sonores, olfactives et visuelles

Des contrôles de la qualité de l'air sont régulièrement effectués sur l'ensemble des ISDND afin d'assurer la conformité réglementaire des installations et de réduire la pollution olfactive générée par leur activité. Leurs fréquences sont adaptées aux spécificités de chacun des sites.

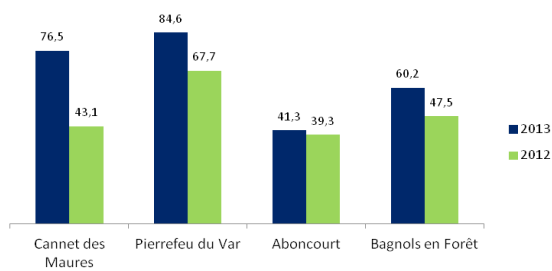
Plusieurs types d'actions sont menés :

- de façon préventive, les déchets sont quotidiennement recouverts dans des alvéoles dont la taille est optimisée et dans lesquelles le biogaz est capté. Des pulvérisateurs de produit masquant couplés à une station météo peuvent être installés en périphérie des sites. Des évaluations du bruit et des études olfactométriques sont également réalisées de manière ponctuelle. Les pistes sont fréquemment arrosées avec le perméat, c'est-à-dire l'eau épurée issue du traitement des lixiviats⁴, pour réduire les émissions de poussières;
- de façon corrective, lors de chaque signalement d'odeur, une équipe se rend sur les lieux afin d'en analyser les causes et la provenance. PIZZORNO Environnement procède ensuite au suivi et à l'analyse de l'ensemble des plaintes et met en place d'éventuelles mesures correctives. Enfin, les riverains sont invités à venir visiter les ISDND et à dialoguer avec le personnel d'encadrement du site.

Suite au recensement de plaintes autour de l'ISDND du Balançon, PIZZORNO Environnement a fait réaliser par un prestataire externe une étude complète des nuisances en février et mars 2013. Le prestataire a organisé une expertise olfactive, enquête réalisée auprès d'une cinquantaine de personnes et une revue des cartographies basées sur des modélisations atmosphériques. Les résultats ont démontré que la fréquence, les concentrations et l'intensité des odeurs étaient globalement faibles.

Pour limiter l'impact visuel des ISDND, le Groupe a inscrit la revégétalisation des sites dans les objectifs de son programme de management. En 2013, PIZZORNO Environnement a entrepris la revégétalisation de deux talus de 3600 m² et 1950 m² respectivement sur l'ISDND de Pierrefeu-du-Var.

Globalement, la moyenne du couvert végétal visible depuis l'extérieur des quatre ISND du Groupe a augmenté, passant de 49,4% en 2012 à 65,6% en 2013.



En ce qui concerne l'Usine de Valorisation Energétique (UVE), les travaux en cours prévoient de renforcer l'étanchéité du hall de déchargement pour réduire la dispersion des odeurs. Des mesures doivent également être prises pour limiter l'impact sonore de l'installation (aérocondenseur et suppression des micro-explosions sur les chaudières). Des travaux importants de génie civil et de capotage de l'UVE doivent permettre d'améliorer l'intégration paysagère et esthétique du site avec la création de jardins méditerranéens, de jardins suspendus et d'un parcours de visites.

Activité Propreté :

Réduire les pollutions sonores et olfactives

Dans le cadre de son activité de propreté, PIZZORNO Environnement est continuellement à la recherche de solutions innovantes et efficaces pour réduire les nuisances sonores provoquées par les véhicules de nettoyage et de collecte des déchets lors de leurs interventions.

Les dernières solutions déployées par le Groupe incluent :

- Pour les châssis des camions, des boîtes de vitesse automatiques qui favorisent la souplesse de conduite et des modulateurs d'avertisseurs de marche arrière, permettant d'allier sécurité et réduction du bruit.
- Des bennes à ordures ménagères bénéficiant d'un dispositif supplémentaire d'insonorisation pour minimiser le niveau de bruit lors de la collecte;
- Des véhicules de collecte et des aspirateurs de déchets urbains électriques et plus silencieux.

Par ailleurs, pour minimiser les odeurs, les véhicules de propreté sont lavés quotidiennement.



2.2.3 Réduction des émissions atmosphériques

Les émissions atmosphériques de la flotte de véhicules

Avec les trajets quotidiens qu'effectuent les véhicules de propreté et de collecte des déchets, les rejets atmosphériques liés à la consommation de carburant sont un vrai enjeu environnemental pour PIZZORNO Environnement. Ainsi, la majorité du parc poids lourds du Groupe respecte la norme Euro 5⁵, ce qui permet entre autres de diminuer les rejets d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone et de particules dans l'atmosphère. Enfin, la totalité des camions utilisés pour réaliser les prestations de collecte dans la ville de Paris sont des camions à gaz. Des actions ont également été menées au niveau de l'organisation de la collecte des déchets, telles que :

- l'optimisation des tournées pour limiter le nombre de kilomètres parcourus;
- la formation des chauffeurs à l'éco-conduite;
- le suivi de la consommation de carburant.

Deux exemples datant de 2013 illustrent l'engagement du Groupe envers la réduction des émissions atmosphériques de ses véhicules :

- Pour le marché de nettoyage de la ville de la Seyne sur Mer, PIZZORNO Environnement s'est équipé d'un parc de véhicules neufs, dotés de dispositifs de géolocalisation, de moteurs économiques et d'un embrayage automatique, ce qui réduit leurs besoins en carburant ainsi que la quantité des rejets atmosphériques.
- Pour le marché de nettoyage de la ville de Saint-Tropez, PIZZORNO Environnement a proposé que plus de la moitié des matériels utilisés soit électrique, afin de limiter les émissions polluantes mais également de réduire l'impact sonore des interventions.

Les émissions atmosphériques de l'UVE

L'activité d'incinération des déchets est fortement encadrée par la réglementation, et notamment par l'arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération des déchets non dangereux, transcrit de la directive européenne du 4 décembre 2000 relative à l'incinération des déchets. La réglementation impose des mesures strictes en matière de traitement des fumées et fixe des valeurs limites pour les émissions des principaux polluants issus de l'incinération (dioxines, métaux, oxydes de soufre et d'azote, poussières). L'Usine de Valorisation Energétique (UVE) de Zéphire mesure et analyse ces indicateurs, conformément au programme de surveillance défini par son arrêté préfectoral.

Par ailleurs, les travaux prévus entre 2013 et 2016 dans l'UVE ont pour objectif de remplacer le système de traitement des fumées et de mettre en place un système de traitement des NOx. Dans une démarche volontariste de réduction des pollutions, le groupement PIZZORNO Environnement - Idex Environnement s'est engagé à ce que les rejets d'oxyde d'azote de l'usine soient 50% inférieurs aux normes en vigueur (seuil journalier à 80mg/Nm³ contre 200 mg/Nm³ dans l'Arrêté Préfectoral) et devancent les futures évolutions de la réglementation.



(4) Le lixiviat est le liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau à travers des déchets.

(5) La norme Euro 5 fait partie des normes d'émission Euro qui fixent les limites maximales de rejets polluants, hors CO2, pour les voitures et autres véhicules. La norme d'émission Euro 5 est entrée en vigueur en septembre 2009.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du Groupe

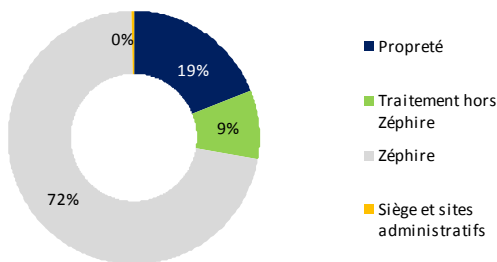
En 2013, les émissions de gaz à effet de serre de PIZZORNO Environnement étaient de 123 292 tonnes d'équivalent CO₂. Cet indicateur comprend les émissions liées à la combustion de gaz naturel, de butane et de divers carburants (GNV, GNR, gasoil, essence), à l'achat d'électricité, à l'incinération des déchets de l'UVE et au brûlage du biogaz capté sur les ISDND.

La répartition des émissions de GES (cf. graphique ci-dessous) montre que l'activité d'incinération de Zéphire est la plus contributrice au sein du Groupe et représente environ 72% des émissions de GES totales.

En ce qui concerne l'activité traitement, les sources principales d'émissions de GES sont les consommations d'électricité et de gaz, mais aussi le brûlage du biogaz capté sur les sites de stockage. Le processus de fermentation des déchets génère effectivement de grandes quantités de biogaz. PIZZORNO Environnement réduit néanmoins de manière significative les émissions de GES potentielles des ISDND en brûlant le biogaz capté – lorsqu'il ne peut pas être valorisé énergétiquement –, ce qui transforme le méthane contenu dans le biogaz en CO₂. Le pouvoir de réchauffement climatique de ce dernier est 21 fois inférieur au méthane sur une période de 100 ans.

Quant à l'activité propreté, les émissions de GES proviennent majoritairement de la consommation de carburant des flottes de véhicules assurant la propreté, le nettoyage et la collecte des déchets du Groupe.

Répartition des Gaz à Effet de Serre par activité en 2013



Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) évitées

PIZZORNO Environnement contribue à l'évitement d'émissions de gaz à effet de serre de plusieurs manières, telle que :

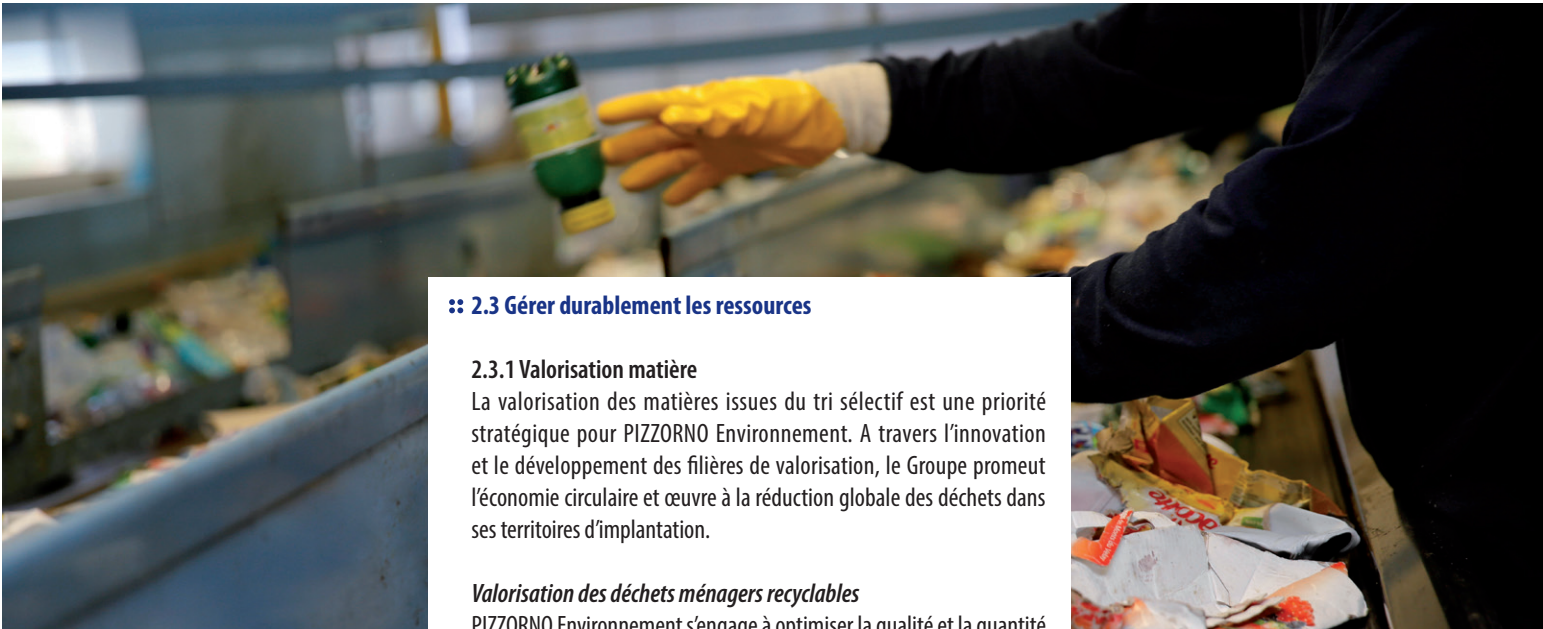
- la production et la distribution d'électricité et de chaleur issues de l'incinération des déchets de l'UVE;
- la valorisation du biogaz capté pour alimenter les équipements des ISDND (séchateurs, station d'épuration);
- le recyclage des matériaux issus de ses centres de tri et de valorisation.

Grâce à l'électricité et à la chaleur générées par le processus d'incinération des déchets, Zéphire permet d'éviter des émissions de GES qui auraient eu lieu pour la production d'une quantité équivalente d'énergie. L'autoconsommation d'énergie électrique et thermique exclue, les émissions de GES nettes évitées de Zéphire en 2013 sont d'environ 10 314 tonnes équivalent CO₂.

La valorisation du biogaz sur les sites de stockage du Cagnet-des-Maures et d'Aboncourt a, quant à elle, permis d'éviter 1 196 tonnes d'équivalent CO₂.



Transvap'O



:: 2.3 Gérer durablement les ressources

2.3.1 Valorisation matière

La valorisation des matières issues du tri sélectif est une priorité stratégique pour PIZZORNO Environnement. A travers l'innovation et le développement des filières de valorisation, le Groupe promeut l'économie circulaire et œuvre à la réduction globale des déchets dans ses territoires d'implantation.

Valorisation des déchets ménagers recyclables

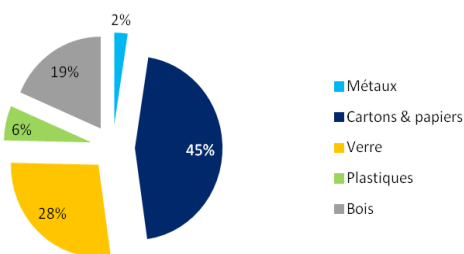
PIZZORNO Environnement s'engage à optimiser la qualité et la quantité des matières recyclées dans ses centres de tri et de valorisation. Depuis 2010, le centre de tri du Muy mène en partenariat avec Eco-Emballages une expérimentation pour le tri et la valorisation des films, pots et barquettes en plastique. Ces emballages sont généralement exclus des consignes de tri des plastiques ; pourtant, leur valorisation peut considérablement augmenter la part de matériaux recyclés dans les collectes sélectives. Pour répondre à ce nouveau défi, le Groupe a acquis courant 2012 de nouveaux process capables de séparer ces matériaux plastiques. Les films plastiques en polyéthylène sont désormais séparés et valorisés sur le site. Ce dispositif unique en France composé d'un séparateur mixte balistique/optique permet d'extraire chaque année plus de 100 tonnes de films destinés à être recyclés. Le centre du Muy est l'un des rares sites de France à avoir obtenu des résultats aussi positifs sur le taux de captage des plastiques et sur la qualité des emballages recyclés.

Le centre du Muy a également participé à une autre expérimentation, financée par Nespresso, l'ADEME et Eco-Emballages, visant à capter et à recycler les petits emballages en aluminium de taille inférieure à 7 cm. Le Groupe a intégré dans la chaîne de tri une machine qui permet de récupérer ces emballages. Au terme de l'expérimentation, qui a duré 3 ans, un volume total de 65 tonnes d'acier et 44 tonnes d'aluminium supplémentaires ont ainsi pu être valorisées.

En 2013, le centre de tri du Muy a atteint un taux de valorisation matière d'environ 82%. Une fois conditionnées, les matières sont expédiées dans les différentes filières de valorisation.



Répartition des matières valorisées par le centre de tri du Muy (2013)





Valorisation des mâchefers

La plateforme de Pierrefeu-du-Var accueille les mâchefers⁶ issus de l'incinération de l'UVE de Zéphire. Le criblage des mâchefers permet d'en extraire les parties métalliques et d'en éliminer les refus. Les matières extraites sont orientées vers les filières de recyclage, principalement dans des aciéries et des fonderies, tandis que les mâchefers recyclables sont réemployés en sous-couche routière. En 2013, Pierrefeu-du-Var a ainsi valorisé 24% des mâchefers.

Plateforme de valorisation Mâchefers



Depuis le 1er janvier 2013, PIZZORNO Environnement exploite également le centre de tri et la déchetterie d'Athador, près de Grenoble. Au cours de l'année, le site a réceptionné plus de 102 000 tonnes d'ordures ménagères (dont il sépare la fraction organique et la valorise en compostage) et de déchets issus des collectes sélectives (matériaux recyclables). En fin d'année, le Groupe a investi dans des équipements visant à améliorer les lignes de tri, ce qui fait d'Athador l'un des centres de tri les plus modernes de France de 2014. La nouvelle ligne de tri des collectes sélectives a désormais une capacité de traitement de 10 tonnes par heure et présente plusieurs avantages : une extraction maximisée des matières valorisables par des trieurs optiques, la capacité de s'adapter à l'élargissement des consignes plastiques et une pénibilité réduite pour les agents de tri.



Centre de tri d'Athador



Plateforme DIV

Unité de Valorisation Énergétique

Cabasse

Valorisation énergétique

De même que pour la valorisation matière, qui donne une seconde vie à des matières qui seraient autrement considérées comme des déchets, PIZZORNO Environnement réduit les impacts environnementaux de ses activités en récupérant et en valorisant l'énergie produite par ses ISDND et l'incinérateur Zéphire.

En effet, PIZZORNO Environnement a mis en place des unités de valorisation énergétique du biogaz dans deux de ses ISDND, les sites du Cannet-des-Maures et d'Aboncourt. Le biogaz, partiellement composé de méthane, est capté au cœur des déchets par un maillage de puits. Lorsqu'il est valorisé comme énergie, le biogaz est utilisé pour évaporer le perméat ou contribuer au séchage des boues d'épuration. En 2013, PIZZORNO Environnement a valorisé 38% des 3200 tonnes de méthane capté dans l'ensemble de ses ISDND, soit une augmentation de 26% par rapport à 2012.

Autre source de valorisation énergétique : les déchets ménagers brûlés dans l'incinérateur de Zéphire, qui génèrent à la fois de l'électricité et de la chaleur. En 2013, la production d'électricité de Zéphire était d'environ 97 975 MWh et sa production de chaleur d'environ 97 107 MWh. Une partie significative de cette production d'énergie est autoconsommée par l'usine ; le reste est distribué dans les réseaux d'électricité et de chauffage urbain locaux. Aujourd'hui, l'UVE assure le chauffage d'environ 1500 logements à La Beaucaire. Les travaux de rénovation prévoient d'étendre la distribution de chauffage à d'autres quartiers grâce à la création d'un nouveau réseau de chaleur.



Valorisation des Déchets Industriels Valorisables (DIV)

Le centre du Muy a mis en place en octobre 2012 une aire de valorisation des DIV à destination des entreprises. Les DIV comprennent les papiers, cartons, bois, ferrailles, gravats et certains types de plastiques. Après un an de fonctionnement du service, le centre a établi un bilan plutôt positif de cette initiative : le taux de valorisation des DIV réceptionnés est d'environ 60%. Le service met également en valeur les synergies entre les différents sites du Groupe : une fois les matériaux recyclables conditionnés par le centre du Muy, les bois et gravats restants sont envoyés au site de Cabasse (cf. paragraphe sur les déchets inertes et les déchets verts ci-dessous) et la fraction résiduelle non valorisable des déchets est transférée à l'ISDND du Cannet des Maures.

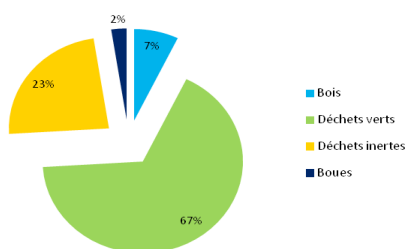
Valorisation des boues issues des stations d'épuration

PIZZORNO Environnement exploite deux unités de séchage permettant la transformation des boues en granulés secs. Par exemple, les granulés produits par le sécheur de Trans-en-Provence bénéficient d'une homologation de l'ANSES⁷ et sont valorisés, soit en amendement agricole, en étant mélangés à du compost ou à de la terre végétale, soit valorisés énergétiquement.

Valorisation des déchets inertes et des déchets verts

Le site de Cabasse comporte entre autres une plateforme de compostage, une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), une plateforme de préparation du bois énergie et une activité de fabrication d'amendements destinés à l'agriculture. Après concassage et criblage, le site de Cabasse valorise les déchets inertes en les transformant en granulats. Quant au bois et aux déchets verts, ils sont valorisés sous forme de compost, de paillage ou de biomasse combustible.

Répartition des matières valorisées par le centre de valorisation de Cabasse (2013)



(6) Les mâchefers sont les résidus de l'incinération des ordures ménagères et sont principalement constitués des matériaux incombustibles des déchets.

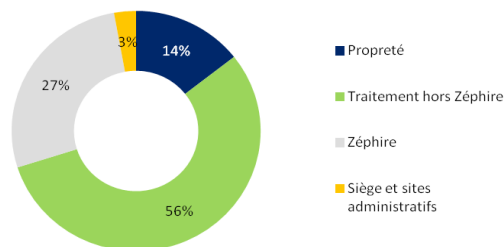
(7) Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

2.3.2 Consommation d'énergie et valorisation énergétique

Consommation d'énergie et de carburant

En 2013, la consommation totale d'énergie (électricité, gaz naturel et butane) de PIZZORNO Environnement a été de 15 632 368 kWh. Plus de 83% de cette énergie est utilisée par l'activité traitement : d'une part, pour alimenter les brûleurs de l'incinérateur de Zéphire et, d'autre part, pour faire fonctionner les centres de tri et de valorisation du Groupe, les stations d'épuration, les sècheurs de boues et les équipements de valorisation du biogaz des ISDND.

Répartition de la consommation d'énergie par activité en 2013



A l'inverse, sur les 7 947 274 litres de carburant consommés par le Groupe en 2013 (hors GNV), 85% sont utilisés par l'activité propreté dans le cadre de ses prestations de nettoyage, de collecte des ordures ménagères ou encore de transport des déchets.

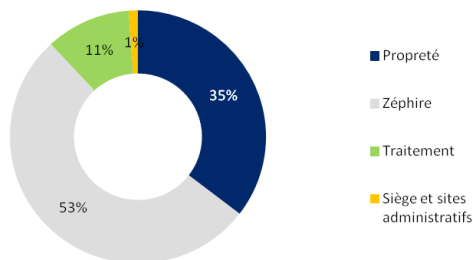
Energies renouvelables

Sur le site de Cabasse, PIZZORNO Environnement a établi en 2013 un pacte d'associés avec DELTA SOLAR pour installer un parc photovoltaïque de 28 hectares et d'une puissance d'environ 12 MW. Lorsqu'il sera finalisé, l'électricité générée par le parc devrait être équivalente à la consommation moyenne d'environ 3000 foyers. Le raccordement au réseau ERDF interviendra au premier trimestre 2014.

2.3.3 Consommation d'eau

PIZZORNO Environnement consomme de grands volumes d'eau dans le cadre de ses opérations. En 2013, le Groupe a utilisé un volume total de 189 904 m³ d'eau, dont la répartition est illustrée par le graphique suivant :

Répartition de la consommation d'eau par activité en 2013



Le Groupe mène plusieurs types d'actions pour limiter autant que possible sa consommation d'eau, dont la majorité provient des réseaux municipaux. Dans le cadre de l'activité de traitement, PIZZORNO Environnement réutilise les perméats issus des stations d'épuration pour l'arrosage des pistes et des talus. Pour l'UVE, l'eau est recirculée à 92 %. Dans l'activité de propreté, PIZZORNO Environnement ajuste autant que possible l'utilisation de l'eau aux besoins du terrain. Par exemple, pour l'un de ses contrats de propreté à Lyon, PIZZORNO Environnement s'est équipé de volucompteurs pour mesurer sa consommation d'eau et identifier d'éventuels dépassements non nécessaires. Les équipes adaptent également leur utilisation d'eau en période de sécheresse.

2.3.4 L'utilisation des sols

Les sites du Groupe ayant le plus d'impacts en matière d'utilisation des sols sont les sites de stockage des déchets. PIZZORNO Environnement applique un strict respect de la réglementation et des arrêtés préfectoraux concernant les superficies exploitées par les ISDND du Groupe. En 2013, la surface totale occupée par les sites de stockage de déchets non dangereux était de 141 hectares.



2.4 Préservation de la biodiversité

Sur ses ISDND, PIZZORNO Environnement a identifié deux axes prioritaires pour protéger et favoriser la biodiversité :

- la préservation des zones sensibles telles que les réserves naturelles et les zones Natura 2000;
- l'aménagement des sites pour permettre le développement de la faune et de la flore.

En 2013, les actions menées ont principalement concerné les sites de stockage des déchets non dangereux d'Aboncourt, du Cannet-des-Maures et de Pierrefeu-du-Var.

- Le site d'Aboncourt comprend une zone Natura 2000 et une ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Un inventaire de la faune et la flore a été réalisé en 2012 et des mesures ont été prises entre autres pour protéger les populations de chiroptères présentes sur le site.

- Sur les 100 hectares du site du Cannet-des-Maures, 40 hectares ont été inscrits dans la réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures. Par ailleurs, en conformité avec la réglementation relative aux ISDND, PIZZORNO Environnement a acquis en 2008 un ensemble foncier de 33,4 hectares en compensation de l'utilisation de 2,9 hectares de terrains naturels pour l'aménagement d'un casier de stockage des déchets. Ce terrain – le domaine de Roux-Badelune – a été choisi par PIZZORNO Environnement et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) en raison de sa richesse écologique. Il devrait être rétrocédé au Conseil Général du Var en 2014. En amont de la rétrocession, le Groupe a procédé à plusieurs actions volontaires de protection de la biodiversité, telles que l'arrachage d'une espèce aquatique invasive. En parallèle, PIZZORNO Environnement a entrepris plusieurs démarches pour préserver la tortue d'Hermann, espèce protégée présente sur le site : en 2013, le Groupe a renforcé la clôture de protection autour du site, contribué au financement du plan national de restauration de la tortue d'Hermann et a étudié la mise en place d'un passage de protection dédié à l'entrée du site. Au total, PIZZORNO Environnement a alloué plus de 1,3 M€ à la mise en place de mesures de réduction d'impact, d'accompagnement et de compensation en faveur de la tortue d'Hermann.

- En 2013, le site de Pierrefeu-du-Var a entrepris un reboisement arbustif avec des espèces autochtones (pin d'Alep, chêne vert,...), en collaboration avec des sociétés paysagères locales, une association d'insertion et la commune. Une opération d'introduction de poissons dans les bassins d'eaux traités a également été réalisée en partenariat avec la société de pêche locale. Enfin, dans la volonté de contribuer à la préservation des forêts, PIZZORNO Environnement met une réserve d'eau de 3 500 m³ à disposition des hélicoptères bombardiers d'eau pour la lutte contre les incendies.



Cistude d'Europe



Sérapias négligé



Lézard ocellé



Grand Rhinolophe



Glaïeul Douteux



Pélodyte Ponctué

Crédit photo : ECOMED

NOS ENGAGEMENTS POUR LES COLLABORATEURS

PIZZORNO Environnement souhaite placer l'éthique au cœur de sa gestion des ressources humaines. Les engagements prioritaires du Groupe vis-à-vis de ses collaborateurs sont de :

- veiller au respect des droits de l'homme.
- encourager le partenariat social et la négociation collective.
- développer leur employabilité.
- participer à la baisse de la précarité grâce à une politique active d'insertion sociale et de lutte contre les discriminations.
- renforcer la culture de santé, sécurité et bien-être au travail.

L'année 2013 a été marquée par plusieurs actions relatives à la santé et sécurité, l'insertion et la diversité professionnelle, avec notamment la signature d'un accord sur les contrats de génération.

:: 3.1 Tableau de bord des indicateurs

Les données sociales de PIZZORNO Environnement sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Certains indicateurs de l'année 2012 ont été réévalués en vue d'harmoniser les méthodes et les périmètres de reporting. Ils sont marqués par un astérisque et renvoient à une note explicative à la fin du tableau.

Indicateurs sociaux	Périmètre	Résultats 2013	Résultats 2012	Evolution 2012 - 2013
EMPLOI				
EFFECTIF ET RÉPARTITION				
Effectif total ⁸	Groupe	5 461	5 400*	+1,1%
Répartition de l'effectif par zone géographique	Groupe			
	France	1 987	1 835	+8,3%
	Mauritanie	1 209	1 344	-10,0%
	Tunisie	80	81	-1,2%
	Maroc	2 185	2 140*	+2,1%
Répartition de l'effectif par tranche d'âge	France UES ⁹	1 804	1 774	+1,7%
	< 25 ans	147	133	+10,5%
	26 à 30 ans	198	182	+8,8%
	31 à 39 ans	402	444	-9,5%
	40 à 49 ans	620	617	+0,5%
	50 à 54 ans	198	187	+5,9%
	> 55 ans	239	211	+13,3%
Répartition de l'effectif par sexe	Groupe			
	Hommes	4 939 (90,4%)	4 903 (90,8%)*	+0,7%
	Femmes	522 (9,6%)	497 (9,2%)*	+5,0%
EMBAUCHES ET LICENCIEMENTS				
Nombre d'embauches par type de contrat	Groupe			
	CDI	413	452	-8,6%
	CDD	1 377	1 632	-15,6%
Nombre d'embauches par zone géographique	Groupe			
	France	1 454	1 535	-5,3%
	Mauritanie	53	114	-53,5%
	Tunisie	2	12	-83,3%
	Maroc	281	423	-33,6%
Nombre total de départs par type de motif	Groupe			
	Démission	59	68	-13,2%
	Licenciement	191	213	-10,3%
	Départ en cours de période d'essai	11	19	-42,1%
Turnover (nombre de départs pour démission, licenciement ou en cours de période d'essai sur l'effectif total)	Groupe	4,78%	5,56%	-14,0%

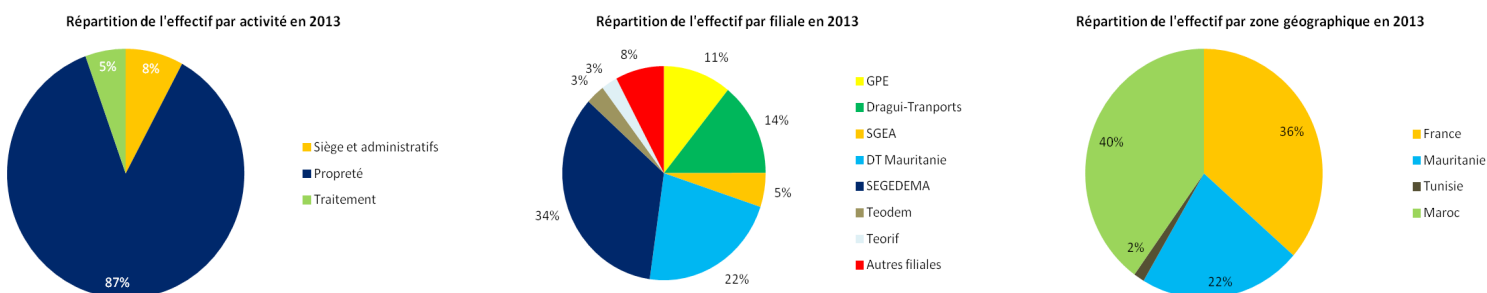
Indicateurs sociaux	Périmètre	Résultats 2013	Résultats 2012	Evolution 2012 - 2013
RÉMUNÉRATIONS				
Masse salariale brute totale par zone géographique (hors intérimaires)	Groupe	64 495 221 €	57 887 323 €	-11,4%
	France	53 567 004 €	47 086 995 €	+13,8%
	Mauritanie	2 598 642 €	2 562 324 €	+1,4%
	Tunisie	297 110 €	359 005 €	-17,2%
	Maroc	8 032 465 €	7 878 999 €	+1,9%
ORGANISATION DU TRAVAIL				
Taux d'absentéisme	Groupe	2,51%	2,82%	-11,0%
SANTÉ ET SÉCURITÉ				
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	France, Maroc, Tunisie	267	305**	-12,5%
Nombre de jours perdus	France, Maroc, Tunisie	12 267	13 643**	-10,1%
Taux de fréquence	France UES	47,51	55,36	-14,2%
Taux de gravité	France UES	3,53	3,13	+12,8%
FORMATION				
Nombre total d'heures de formation	France UES, International	25 003	26 698	-6,3%
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT				
Part des femmes dans les effectifs par CSP	Groupe			
	Cadres	26,05%	25,45%*	+2,3%
	Assimilés-cadres, TAM	20,07%	16,05%*	+25,1%
	Ouvriers et employés	8,60%	8,52%*	+1,0%
Part des femmes dans les effectifs par zone géographique	Groupe			
	France	10,17%	8,99%*	+13,1%
	Mauritanie	22,25%	20,61%*	+8,0%
	Tunisie	5,00%	4,94%*	+1,2%
	Maroc	2,15%	2,38%*	-9,7%

* ces données ont été modifiées par rapport au Document de Référence 2012 suite à la non-comptabilisation dans les effectifs du personnel communal marocain.

** ces données ont été modifiées par rapport au Document de Référence 2012 suite à l'extension du périmètre de reporting à l'ensemble des filiales en France, et non seulement à France UES.

3.2 L'emploi au sein de PIZZORNO Environnement

En 2013, l'effectif total du Groupe était de 5 461 personnes, dont la répartition par activité, par filiale et par zone géographique est présentée dans les graphiques suivants :



La majorité de l'effectif appartient à la catégorie socioprofessionnelle ouvriers et employés (93,0% de l'effectif moyen), suivie par la catégorie assimilés-cadres et TAM (4,8%) et, enfin, les cadres (2,2%).

(8) Nombre de personnes physiques, titulaires d'un contrat et inscrites au 31/12 de l'année

(9) Le périmètre France UES comprend toutes les filiales de PIZZORNO Environnement en France, sauf les filiales Samnet, Star, Gosselin et Zéphire.

::3.3 Améliorer l'organisation et les conditions de travail

3.3.1 Organisation du temps de travail

La politique du temps de travail de PIZZORNO Environnement en France s'inscrit dans le respect des dispositions légales et conventionnelles (Convention Collective Nationale des Activités du Déchet). La durée légale du travail de 35h par semaine est répartie entre 4 à 6 journées de travail par semaine, dans la plupart des cas sur 5 jours. Le temps de travail est maîtrisé avec une planification anticipative du travail de chaque collaborateur. Avec la signature de l'accord collectif sur les contrats de génération (cf. partie 3.4.3 Lutte contre les discriminations), des aménagements du temps de travail sont prévus pour les fins de carrière et pour les programmes de tutorat entre seniors et jeunes.

Au Maroc, l'organisation du temps de travail est faite conformément à l'article 184 du Code du Travail Marocain, à raison de 44 heures de travail par semaine.

En 2013, le taux d'absentéisme de PIZZORNO Environnement était de 2,51%, soit une légère amélioration par rapport à 2012 (2,82%).

3.3.2 Dialogue social

PIZZORNO Environnement est attentif à la qualité des relations sociales au sein de ses filiales. En 2013, quatre accords collectifs ont été signés par le Groupe :

- L'accord collectif « Négociations Salariales Annuelles Obligatoires » (NAO).
- Un accord Prime sur Dividendes.
- Un accord relatif aux Contrats de Génération.
- Un accord portant sur le déblocage exceptionnel de la participation 2013.

Preuve de son engagement dans le dialogue social, des Instances Représentatives du Personnel sont établies en France et au Maroc, bien que ce dernier n'ait pas ratifié la convention 87 de l'OIT portant sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. Le tableau ci-dessous précise le type d'IRP de chaque pays ainsi que le nombre de réunions organisées par elles au cours de l'année 2013 :

Pays	IRP	Nombre de réunions
France	Délégués du Personnel	108
	Comités d'Entreprise*	29
	CHSCT	42
Maroc	Délégués syndicaux	11

* Sont comptabilisées les réunions des comités d'établissement (CE) et du comité central d'entreprise (CCE).

En 2013, une formation de 2 jours sur la gestion des relations sociales a été insérée dans le programme de formation des chefs d'équipes du Groupe. L'objectif est de les informer des modalités et du fonctionnement du dialogue social, mais aussi de mieux les préparer aux réunions avec les IRP et de les aider à gérer d'éventuels conflits sociaux.

La zone UES de PIZZORNO Environnement comprend deux établissements dans lesquels siègent depuis 2005 deux comités d'établissement et un comité central d'entreprise. Dans le respect du cadre légal, les réunions avec les partenaires sociaux sont assurées chaque mois ou chaque trimestre sur chacun des périmètres géographiques concernés.

De façon régulière, le comité d'établissement est informé des thèmes qui sont négociés avec les délégués syndicaux, tels que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ou l'emploi des seniors. Il est également consulté sur des sujets tels que la formation professionnelle et les NAO.

Les commissions obligatoires du comité d'entreprise (la commission économique, la commission logement, la commission formation, la commission de l'égalité professionnelle et la commission des œuvres sociales) permettent d'approfondir les questions spécifiques dont elles sont responsables.

Enfin, PIZZORNO Environnement dépend de la convention collective du Syndicat National des Activités du Déchet (SNAD). A ce titre, le Groupe participe aux commissions paritaires de négociation de branche tenues environ dix fois par an. Les principaux sujets abordés incluent l'amélioration de la couverture sociale des salariés, l'adaptation de la convention à l'évolution législative ou la négociation d'accords de branche sur des sujets légaux tels que la réduction de la pénibilité et l'égalité hommes-femmes.

3.3.3 Santé, sécurité et bien-être des salariés

Politique de santé, sécurité et bien-être

L'engagement de PIZZORNO Environnement envers la santé et la sécurité de ses salariés est formalisé dans la Charte SQE (Sécurité, Qualité, Environnement) du Groupe, ainsi que dans les politiques SQE de chacun de ses sites. Le Groupe a mis en place une structure de coordination de la SQE composée de trois personnes au siège et d'une dizaine de coordinateurs couvrant l'ensemble des exploitations du Groupe.

La politique de santé et sécurité du Groupe est basée sur trois axes majeurs :

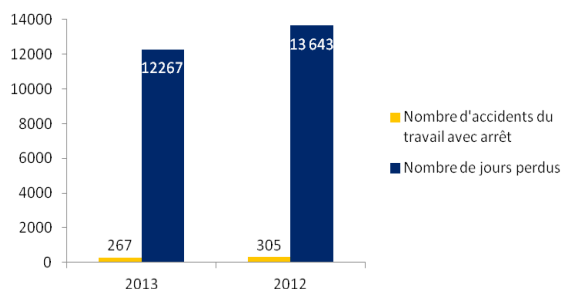
- Maîtriser les risques professionnels par des actions de prévention appropriées;
- Renforcer la communication sur les problématiques de santé et sécurité auprès des collaborateurs;
- Assurer la sécurité des salariés du Groupe mais également celle des acteurs externes à l'entreprise opérant sur ses zones d'intervention.

En 2013, 5 nouveaux sites certifiés se sont ajoutés aux 7 sites déjà certifiés OHSAS 18001 du Groupe, ainsi que l'agence Gosselin du Havre qui est certifiée MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises). Au total, 43% du chiffre d'affaires de l'année 2013 du Groupe était couvert par une certification OHSAS 18001 ou MASE.

En France, le Groupe respecte la Convention d'Objectifs signée entre la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), la FNSA (Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement) et la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement) en septembre 2009. A travers cet engagement, le Groupe encourage l'application de la recommandation R437 du CNAMTS, qui rassemble un ensemble de mesures destinées à assurer la sécurité des opérateurs lors de la collecte des déchets. PIZZORNO Environnement a pris l'initiative d'informer ses clients de cette recommandation à travers les réponses aux appels d'offres et les enquêtes de satisfaction client annuelles.

Conscient de sa responsabilité envers toutes les personnes qui travaillent pour le Groupe, PIZZORNO Environnement veille également à la sécurité de ses intérimaires. En 2008, une charte d'engagement RSE comportant des engagements sur la sécurité des intérimaires a été signée avec Adecco. En 2009, une convention cadre intégrant des points sur la sécurité a également été signée avec Proman. Ces deux engagements sont encore en application au sein du Groupe.

Enfin, les enjeux de santé et de sécurité au travail sont gérés en partenariat avec les IRPs. Durant les réunions CHSCT, le Groupe discute avec les parties prenantes externes (inspecteur du travail, médecin du travail, préventionniste CARSAT¹⁰) afin d'œuvrer pour le bien-être au travail et la sécurité des salariés. Les incidents, presqu'accidents¹¹ et accidents sont traités et leurs causes analysées.



* le nombre de jours perdus inclut les jours d'absence pour accident de travail et pour maladie professionnelle

Mesures de prévention des risques professionnels

En France, le Groupe a mis en œuvre selon la réglementation en vigueur un Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) avec une auto-évaluation du niveau de maîtrise du risque et du niveau de conformité avec la réglementation. Plusieurs indicateurs relatifs à la sécurité sont intégrés dans le Programme de Management des exploitations : les taux de fréquence, taux de gravité et taux d'absentéisme sont suivis mensuellement, tandis que l'avancement des actions du DUER est suivi annuellement.

L'accord sur les contrats de génération signé en 2013 (cf. partie 3.4.3 Lutte contre les discriminations) inclut plusieurs mesures sur la réduction de la pénibilité au travail : adaptation des postes de travail, aménagement du temps de travail, diminution de l'exposition individuelle aux facteurs de pénibilité, etc. Ces dispositions visent à maintenir dans l'emploi des salariés de plus de 50 ans.

Par ailleurs, un contrat de 3 ans a également été signé en 2012 avec la CARSAT Sud-Est pour le déploiement d'un plan d'amélioration du niveau de sécurité du centre de tri du Muy. Ce plan permet au Groupe de bénéficier des conseils techniques de la CARSAT pour la mise en place de dispositifs de prévention et de protection collectifs innovants. En contrepartie d'une subvention d'environ 30%, PIZZORNO Environnement s'est engagé à réaliser des investissements importants directement liés aux conditions de sécurité du personnel et des intervenants externes.

Enfin, partant du principe que le sport maintient les individus en bonne santé, PIZZORNO Environnement a décidé d'inscrire le sport comme un élément de développement au sein de l'entreprise. Un groupe de salariés participe ainsi à des manifestations sportives et sont coachés tout au long de l'année. En parallèle, PIZZORNO Environnement a participé à l'élaboration d'un guide pratique sur le sport en entreprise, initié par le Comité National Olympique en 2012.



Sensibilisation et formation des collaborateurs

PIZZORNO Environnement est engagé dans une démarche globale de prévention des risques professionnels comprenant des actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs. Tout nouvel embauché bénéficie d'une formation initiale obligatoire comprenant des modules sur la sécurité. Ce dispositif est complété par des formations spécifiques en fonction de l'activité et de la fonction du personnel, telles que le module « risque routier » et le module « risque chimique ». Ces formations donnent lieu à des sessions d'actualisation régulières, tous les 3 à 5 ans selon les modules, et sont accompagnées chaque année d'actions spécifiques complémentaires. En 2013, 10 600 heures de formation ont été dispensées sur la sécurité en UES, soit environ 42,9% des heures de formation totales de la zone.

Un des axes majeurs de la sensibilisation à la santé et sécurité des salariés en 2013 a été la prévention des risques routiers. Au cours de l'année, PIZZORNO Environnement a organisé onze sessions d'ateliers-débats sur la sécurité routière, en collaboration avec le Conseil Général et la Maison de la Sécurité Routière du Var.

(10) Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

(11) Un presqu'accident est un événement inattendu et soudain mais qui n'entraîne aucun dommage (source : INRS).

3.4 Garantir l'égalité de traitement

3.4.1 Promotion de la parité

Souhaitant affirmer sa volonté de promouvoir l'égalité professionnelle homme/femme dans ses activités, PIZZORNO Environnement a signé en décembre 2011 un accord triennal 2012-2014 visant à assurer l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans le recrutement et l'accès à l'emploi, la rémunération, la formation et le respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

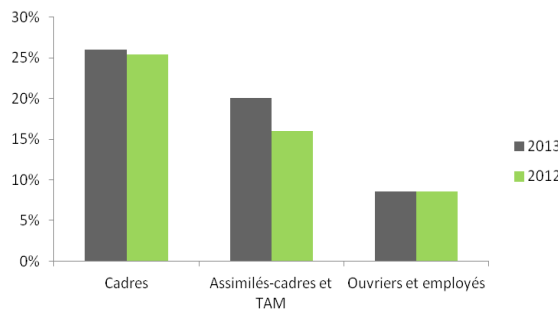
Plus précisément, il prévoit les engagements suivants :

- *Procédure de recrutement et d'accès à l'emploi* : la Direction des Ressources Humaines s'engage à ne prendre en considération que les compétences professionnelles comme critère de recrutement, à l'exclusion de tout autre critère. Des fiches de fonctions et de compétences ont été établies pour l'ensemble des métiers du Groupe afin de favoriser une conduite des recrutements basée uniquement sur les compétences, expériences et aptitudes professionnelles des candidats. De manière générale, PIZZORNO Environnement souhaite apporter une attention particulière aux postes fortement masculinisés (par exemple, les conducteurs) ou féminisés (par exemple, les emplois administratifs) et augmenter progressivement le taux de féminisation ou de masculinisation respectifs de ces postes;
- *Rémunérations* : PIZZORNO Environnement garantit un niveau de classification et un niveau de salaire identiques entre les hommes et les femmes à travers l'application d'une grille de rémunération et de classification, ceci pour un même niveau de formation, de responsabilité et d'expérience;
- *Formations* : PIZZORNO Environnement veille à ce que les hommes et les femmes aient un droit d'accès identique à la formation et qu'ils participent indifféremment aux mêmes formations, tant pour le développement des compétences que pour l'adaptation professionnelle aux évolutions de l'entreprise.
- *Vie professionnelle et vie familiale* : le Groupe s'engage à réintégrer les salariés de retour d'un congé maternité ou d'un congé parental par le biais d'un entretien de « retour à l'activité professionnelle ». Pendant cet entretien, le salarié et son responsable hiérarchique échangent par exemple sur des éventuels changements survenus pendant son absence, des actions de formation à envisager, des modifications des tournées de collecte, etc. Des entretiens sont également prévus dans le cas d'une demande de passage à temps partiel de la part du collaborateur.

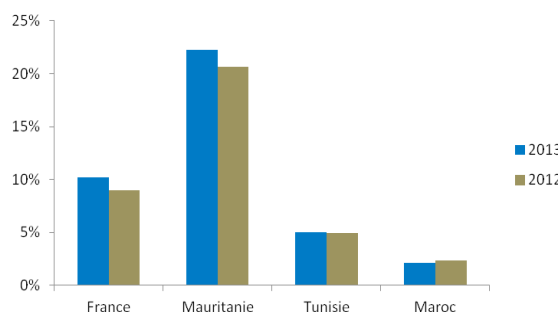
Bien qu'elles restent globalement minoritaires dans les effectifs de l'entreprise, la part des femmes a légèrement augmenté en 2013, passant de 9,2% en 2012 à 9,6% de l'effectif total. Cette augmentation s'est effectuée dans toutes les catégories socioprofessionnelles (cadres, assimilés-cadres, TAM, ouvriers et employés) ainsi que dans toutes les zones géographiques, à l'exception du Maroc.

Pour traiter de manière spécifique le problème des métiers dits « masculins » ou « féminins », PIZZORNO Environnement a récemment prévu, dans le cadre de l'accord collectif sur les contrats de génération, de mener des actions de sensibilisation (journées découvertes, partenariat avec des associations d'aide aux femmes) et d'aménagements des postes de travail « masculins » pour favoriser les candidatures féminines auprès du Groupe.

Part des femmes dans les effectifs, par CSP



Part des femmes dans les effectifs, par zone géographique



3.4.2 Prise en compte du handicap

Depuis plusieurs années, PIZZORNO Environnement renforce son engagement envers les personnes handicapées, en particulier dans les domaines suivants :

- l'embauche de personnes handicapées en milieu ordinaire et en coopération avec le secteur protégé;
- l'insertion et la formation professionnelle;
- l'adaptation aux mutations technologiques;
- le maintien dans l'emploi, notamment par l'anticipation des besoins liés au traitement du handicap.

Au sein du Groupe, une collaboration régulière avec le secteur protégé (par exemple, avec les Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés ou SAMETH) permet aux travailleurs handicapés de bénéficier de solutions telles que des propositions de réaménagement de leurs postes de travail ou de reclassement à un autre poste.

En outre, PIZZORNO Environnement a tissé des liens avec des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) avec lesquels sont conclues des conventions de prestations pour employer des travailleurs handicapés dans des travaux de débroussaillage ou de ramassage de papiers sur les ISDND du Groupe.

Enfin, PIZZORNO Environnement s'approvisionne régulièrement pour la fourniture de certains articles de papeterie auprès de différentes entreprises adaptées, appelées Les Ateliers de la Ruche et Antilope, qui favorisent l'emploi durable et la réinsertion de travailleurs handicapés.

3.4.3 Lutte contre les discriminations

PIZZORNO Environnement est signataire depuis 2008 de la Charte Diversité et de la Charte FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion). Dans le cadre de ses engagements, le Groupe a décidé d'inclure une journée de sensibilisation contre les discriminations dans les parcours de professionnalisation des managers opérationnels et du personnel d'encadrement intermédiaire. Un module sur le respect des différences est également inclus dans le parcours de formation PROS (Propreté, Respect, Organisation, Sécurité) des agents d'exploitation.

Afin de promouvoir la diversité en entreprise et d'être en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires, PIZZORNO Environnement a signé en 2013 un accord sur les contrats de génération d'une durée de trois ans. L'accord couvre les filiales Dragui-Transports, SGEA, Selfema, GPE, SMA et Sovatram.

Les objectifs fixés par le Groupe sont les suivants :

- Promouvoir l'emploi des jeunes de moins de 30 ans en CDI de manière à ce qu'ils représentent 35% de l'effectif total en CDI. 25% des embauches en moyenne doivent être consacrées aux contrats de génération d'ici fin 2016;
- Assurer et mettre en œuvre la transmission des savoirs entre les jeunes et les seniors par le recours au tutorat et à la mise en place d'outils d'évaluation des aptitudes et des compétences, ainsi que des mesures d'accueil, d'accompagnement et de formation;
- Proposer 40 contrats en alternance et 60 stages à des jeunes d'ici fin 2016;
- Maintenir un taux moyen annuel d'embauches de salariés de plus de 50 ans à 7% des embauches totales et maintenir un taux d'emploi des plus de 55 ans entre 8% et 11% de l'effectif total;
- Recruter plus de femmes pour qu'elles représentent 15% des nouvelles embauches en CDI sur site, de 2013 à 2016.

En ce qui concerne l'emploi des seniors, l'accord sur les contrats de génération prévoit des mesures supplémentaires pour l'amélioration des conditions de travail et la prévention de la pénibilité. Deux des enjeux majeurs identifiés sont la lutte contre les inaptitudes aux postes de travail et le maintien de la motivation pour réduire l'absentéisme.

Pour lutter contre les inaptitudes aux postes de travail, PIZZORNO Environnement encourage les responsables de sites à :

- échanger avec les salariés concernés sur leur poste de travail afin d'anticiper les difficultés et de trouver des solutions adéquates de maintien dans l'emploi;
- réaliser des diagnostics de maintien dans l'emploi par le SAMETH lorsqu'une inaptitude au poste de travail est constatée;
- analyser chaque situation individuelle en collaboration avec la médecine du travail pour trouver des solutions de reclassement ou d'adaptation des postes de travail.

PIZZORNO Environnement s'engage à maintenir un taux de reclassement des salariés de plus de 55 ans à 25%.

Quant à la lutte contre l'absentéisme, le Groupe a prévu les deux actions suivantes :

- généraliser les entretiens de retour suite à un accident de travail ou un long arrêt maladie, en vue d'apporter des mesures correctives ou d'envisager des aménagements de postes;
- réaliser en priorité pour les seniors un rappel des formations initiales au retour d'un accident de travail;

L'accord énonce également des actions à mettre en place pour promouvoir l'employabilité des seniors et des mesures d'aménagement et d'allègement des fins de carrière.

Enfin, l'accord sur les contrats de génération présente les modalités d'organisation, de formation et de développement du tutorat entre les « binômes » senior – junior. Le tutorat fait partie des dispositifs phares des contrats de génération et vise simultanément à valoriser le savoir faire du senior et à favoriser la montée en compétences du junior.

3.4.4 Insertion des personnes en difficulté

PIZZORNO Environnement est très sensible aux questions de l'insertion professionnelle et mène une politique de réinsertion active sur l'ensemble de ses agences. Les principaux partenaires de cette politique sont les missions locales, les associations locales et nationales et les entreprises de travail temporaire. Les personnes en insertion professionnelle sont formées aux différents métiers de PIZZORNO et participent à des travaux de nettoyage des bords de route, aux travaux de débroussaillage, à la propreté urbaine, etc.

Une des actions phare du Groupe en matière d'emploi et de ressources humaines est sa politique de réinsertion professionnelle par l'intérim. L'objectif est de recruter des populations sans emploi ou en situation précaire grâce à des CIPI (Contrats d'Insertion Professionnelle Intérimaire). Ces contrats proposent une alternance entre des périodes de formation, de stage pratique et de mission intérim, et ont ensuite pour but de déboucher sur une embauche à temps plein sur des postes d'agents d'exploitation. Le public éligible comprend entre autres les jeunes de moins de 26 ans sans expérience, les demandeurs d'emploi, les personnes âgées de plus de 45 ans, les bénéficiaires du RSA et les personnes au chômage de longue durée. En 2013, le Groupe a formé 40 personnes au travers des contrats CIPI pour une durée totale de 6 132 heures, soit une moyenne d'environ 153 heures par stagiaire. Plusieurs d'entre eux (dont 5 sur le site du Muy) ont été insérés avec succès et ont été embauchés en CDI par le Groupe.

Pour la réalisation de sa politique d'insertion de personnes en difficulté, PIZZORNO Environnement utilise également les emplois d'avenir, les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation, les stages et les contrats uniques d'insertion. Le Centre de Tri du Muy est particulièrement engagé dans cette démarche et a pour objectif de maintenir un taux d'environ 30% de personnes en insertion au sein de ses effectifs. Le centre collabore avec la Mission Locale de Fréjus, qui lui adresse régulièrement des CV de jeunes en recherche d'emploi. En 2013, le centre du Muy a recruté 1 salarié en situation de handicap, 1 senior et a conclu 3 emplois d'avenir, 4 contrats d'apprentissage (dont 2 féminins) et a accueilli 18 personnes dans le cadre des CIPI.

A Lyon également, l'insertion fait partie des objectifs de l'agence : en 2013, 14% du personnel était en insertion. Une des démarches de l'agence porte sur l'insertion des probationnaires à travers l'activité économique, en partenariat avec l'association Groupe pour l'Emploi des Probationnaires (GREP Interim). En 2013, 23 intérimaires du GREP ont travaillé pendant une durée totale de 14 693 heures au sein de l'agence. A la fin de l'année, deux d'entre eux ont été embauchés en CDI par l'entreprise.

Enfin, à Grenoble, en partenariat avec une structure locale d'insertion, deux salariés en difficulté d'accès à l'emploi ont été embauchés par la filiale STAR (Société de Tri d'Athador).

:: 3.5 Développer la formation

3.5.1 Politique de formation

PIZZORNO Environnement reconnaît l'importance de la formation professionnelle dans le développement des compétences et l'épanouissement professionnel de ses salariés. Ainsi, la formation continue des collaborateurs fait partie des priorités du Groupe en matière de ressources humaines.

Trois types de formations sont dispensés au sein du Groupe :

- Les formations réglementaires : sauveteur secouriste au travail, gestes et postures, habilitations électriques, manipulation d'extincteurs.
- Les parcours de professionnalisation correspondant aux métiers du Groupe : agents d'exploitation, conducteurs, chefs d'équipe, animateurs SQE et gestionnaires paie/administration du personnel.
- Les formations complémentaires individuelles : informatique, bureautique et autres formations répondant à des besoins spécifiques des salariés ou des sites.

En 2013, sur le périmètre France, le Groupe a consacré 2,66% de sa masse salariale aux formations professionnelles, dépassant ainsi largement l'obligation légale de 1,6%. En 2013, un total de 25 003 heures de formation a été dispensé aux collaborateurs du Groupe, en France et à l'international.

L'un des dispositifs permanents de la politique de formation du Groupe est la formation « 1001 lettres ». Elle vise à permettre aux salariés d'avoir accès à des savoirs de base, notamment à travers des exercices de français, de mathématiques, d'informatique et de logique. Le dispositif offre le choix entre différents modules correspondant à des compétences personnelles (« gérer mon budget », « écrire un courrier », « bricoler ») ou des compétences professionnelles (« comprendre la vie dans l'entreprise », « remplir une fiche de suivi/un tableau », « décrire une panne »). 1001 lettres est basée sur le volontariat et donne priorité aux salariés qui ont été déscolarisés très tôt. En 2013, 30 stagiaires ont bénéficié chacun de 38 heures de formation dans le cadre des 1001 lettres.

3.5.2 EPAME

PIZZORNO Environnement a créé en 2010 son propre organisme de formation : l'École Préparatoire aux Métiers de l'Environnement (EPAME).

L'EPAME a trois objectifs principaux :

- Enrichir les parcours professionnels des collaborateurs.
- Apporter une culture du développement durable et des comportements éco-citoyens.
- Echanger les pratiques et les savoir-faire.

Cette école dispense des formations aux salariés du Groupe mais est aussi ouverte aux personnes extérieures à l'entreprise, issues des collectivités, d'organismes publics ou d'autres entreprises. Elle vise à faciliter l'obtention de qualifications techniques et à offrir des perspectives d'insertion, de reconversion ou de progression de carrière à ses élèves.

3.5.3 Sensibilisation et formation à l'environnement

A chaque nouvelle embauche, et quel que soit le type de contrat, PIZZORNO Environnement dispense une formation initiale avant la prise effective de poste. Bien que cette formation soit une exigence légale, le Groupe a décidé d'aller au-delà de la réglementation et a pour cela construit un module de sensibilisation à la SQE (Sécurité, Qualité, Environnement). Cette formation est renouvelée tous les trois à cinq ans.

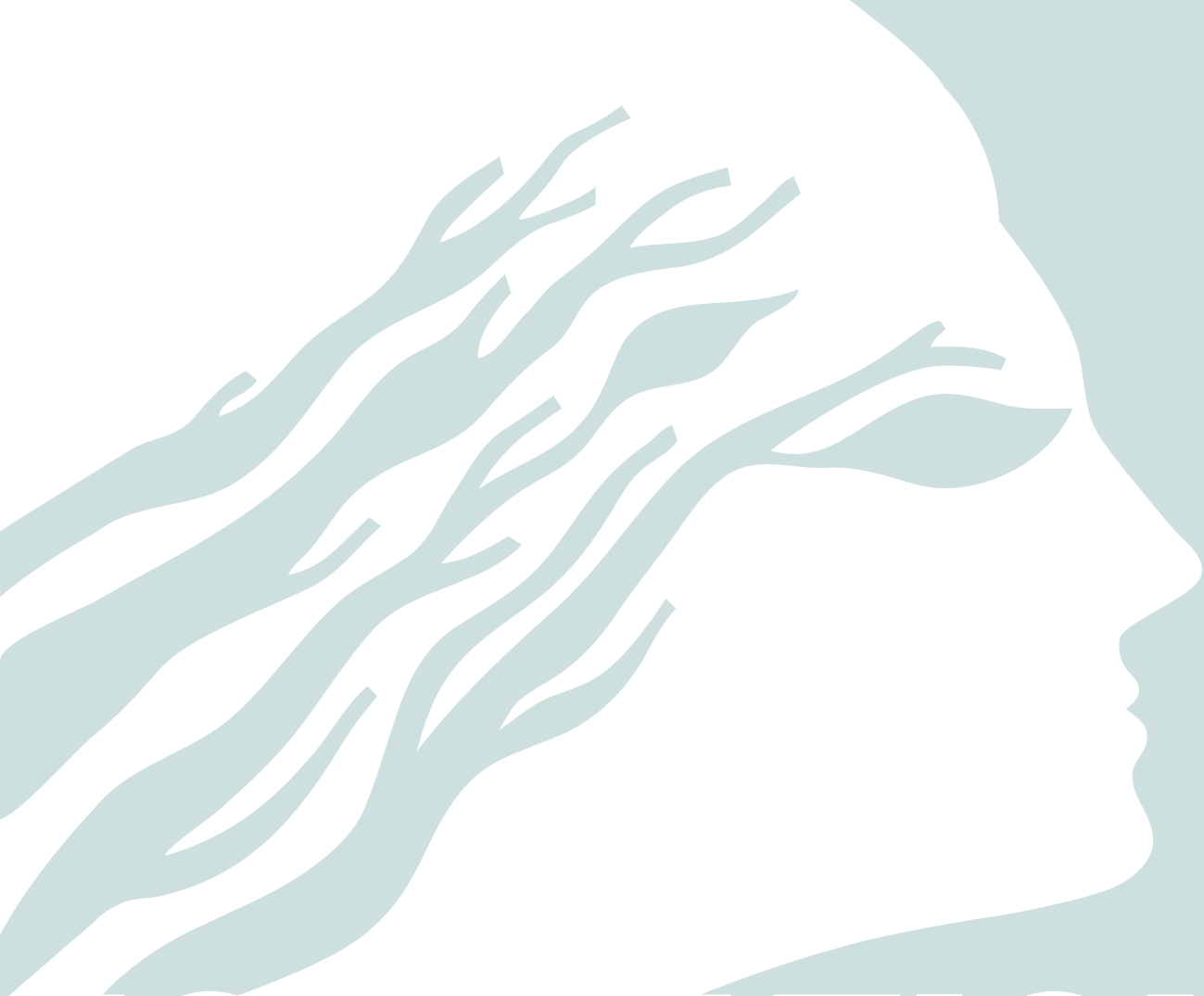
Par ailleurs, au cours de son parcours au sein du Groupe, chaque salarié est régulièrement sensibilisé à la notion d'environnement et de développement durable. D'une part, un module sur le développement durable a été intégré dans les formations métiers dispensées par le Groupe. En 2013, ce module d'une durée de 7 heures a été dispensé à 11 stagiaires.

D'autre part, différents moyens de communication sont utilisés au quotidien pour sensibiliser les collaborateurs :

- l'affichage des résultats du suivi des indicateurs environnementaux afin d'informer et d'impliquer les salariés dans la démarche environnementale du Groupe.
- l'affichage et la mise à jour régulière de consignes incitant aux gestes éco-citoyens.
- la mise à disposition d'un outil interne qui permet à chacune des exploitations d'accéder à l'ensemble de la documentation environnementale du Groupe.

En dehors des formations métiers et des modules généraux sur le développement durable, le Groupe a mis en place des formations sur des thèmes spécifiques relatifs à la protection de l'environnement. Par exemple, l'EPAME propose aux conducteurs exerçant dans les métiers de l'environnement une formation sur la conduite responsable : en 2013, 12 stagiaires ont bénéficié de ce module d'une durée de 7 heures.





FORMATION
COLLABORATEURS
MÉTIERS
HUMAINS
ENVIRONNEMENT
EPAME

NOS ENGAGEMENTS POUR LA SOCIÉTÉ

Les activités de PIZZORNO Environnement, centrées sur la propreté et le traitement des déchets, ont par nature de multiples impacts sur ses territoires d'implantation et nécessitent une ouverture et un dialogue constant avec ses parties prenantes.

En tant qu'acteur économique important, le Groupe peut dynamiser l'emploi local et les entreprises qui constituent son panel de fournisseurs. Par ailleurs, étant une entreprise qui contribue à une mission d'intérêt général, PIZZORNO Environnement peut également sensibiliser les pouvoirs publics, les citoyens, les écoles et les associations et contribuer à l'amélioration du cadre de vie des territoires sur lesquels il opère.

Les relations de proximité que le Groupe entretient avec ses parties prenantes prennent de multiples formes, telles que la participation à des événements collectifs, des réunions publiques, des partenariats et des actions de mécénat.

:: 4.1 Quelles sont nos parties prenantes ?

Parties prenantes	Enjeux	Supports du dialogue
CLIENTS	Satisfaction clients, Innovation	Réunions, enquêtes de satisfaction, veille réglementaire et technologique
FOURNISSEURS	Développement d'une relation de partenariat et promotion des pratiques de développement durable tout au long de la chaîne d'approvisionnement	Charte « Engagement Fournisseur »
RIVERAINS	Réduction des nuisances et des pollutions liées aux activités du Groupe, sensibilisation des communautés locales aux gestes éco-citoyens	Réunions publiques, ouverture des sites aux visites du public, événements collectifs
POUVOIRS PUBLICS ET COLLECTIVITÉS LOCALES	Renforcement de la crédibilité et de la réputation, anticipation réglementaire et intégration sur le territoire	Réunions, projets collaboratifs, bénévolat
SECTEUR ÉDUCATIF ET ASSOCIATIF	Formation, développement de compétences et épanouissement de la jeunesse	Partenariats, mécénat

:: 4.2 Améliorer la relation client

PIZZORNO Environnement a pour objectif d'offrir des prestations qui satisfont pleinement les attentes de ses clients.

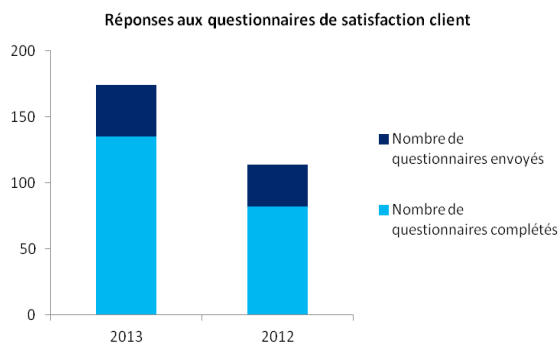
Dans cette perspective, le Groupe développe une politique qualité volontariste :

- Un des axes majeurs de cette politique est la démarche de certification ISO 9001 du système de management qualité du Groupe. PIZZORNO Environnement a étendu le nombre de ses sites certifiés : en 2013, environ 47,2% de son chiffre d'affaires global était couvert par une certification ISO 9001. PIZZORNO Environnement a été récompensé pour sa démarche en recevant à la fin de l'année le prix VISA Qualité et Performance, catégorie grandes entreprises, de l'Association France Qualité Performance de la région PACA.

- Par ailleurs, au cours de l'année 2013, un nouveau logiciel de gestion de la relation client a été mis en place, permettant une meilleure fluidité des informations (y compris des éventuelles non-conformités), une plus grande traçabilité et une réactivité optimisée de la part des équipes du Groupe.

- Enfin, PIZZORNO Environnement a déployé un système d'enquêtes de satisfaction annuelles auprès de ses clients. Le questionnaire porte sur quatre domaines : la relation client, la qualité des prestations, le support administratif et l'amélioration de la performance. En 2013, 174 questionnaires de satisfaction ont été envoyés, soit une augmentation de 53% par rapport à 2012. Parmi ces questionnaires envoyés, 135 ont été complétés par les clients, ce qui représente un taux de réponse de 78%. Le Groupe s'engage à intégrer les résultats de ces évaluations dans ses actions d'amélioration.

De manière générale, PIZZORNO Environnement entretient un dialogue continu avec ses clients au travers des réunions de suivi d'exploitation ou lors d'événements tels que le salon Pollutec, le Congrès des Maires ou les Journées d'Echanges sur l'Agenda 21.



:: 4.3 Coopérer avec les fournisseurs

4.3.1 Gestion de la relation avec les sous-traitants et les fournisseurs

Afin d'encourager ses fournisseurs à agir en faveur d'un développement durable, PIZZORNO Environnement a élaboré une charte « Engagement Fournisseur ».

Cette charte inclut des engagements concernant :

- Le respect de la procédure achats du Groupe.
- Le respect des normes européennes et des règles liées au droit du travail.
- Le respect de la réglementation relative à la protection de l'environnement.

Chaque année, un courrier est adressé aux fournisseurs majeurs afin qu'ils renouvellent leurs engagements. En 2013, 327 fournisseurs ont signé la charte « Engagement Fournisseur », soit 77% du nombre total de fournisseurs à qui le document a été envoyé.

De plus, dans le cadre de la certification ISO 14001, les exploitations du Groupe procèdent à une sensibilisation à la sécurité et à l'environnement des fournisseurs, ainsi qu'à l'évaluation annuelle de leurs performances. Ceux-ci sont informés en amont des politiques SQE de PIZZORNO Environnement. Selon la nature des interventions des prestataires, le Groupe établit les documents nécessaires, tels que les plans de prévention, les protocoles de sécurité ou les permis de feu. Des audits peuvent être menés dans le cas où des dérives ou des manquements sont identifiés.

Le recours à la sous-traitance de PIZZORNO Environnement est très ponctuel et porte sur des activités très spécifiques, telles que les travaux d'aménagement des installations.

4.3.2 Intégration de la RSE dans la politique d'achat

PIZZORNO Environnement intègre des critères sociaux ou environnementaux dans plusieurs de ses achats de produits et services. Les catégories d'achats concernés incluent par exemple :

- La flotte de véhicules (camions) : le Groupe privilégie des véhicules innovants, performants et respectant l'environnement, afin de répondre notamment aux attentes de ses clients en matière de RSE.
- Les produits d'entretien pour les activités de nettoyage : le Groupe choisit dès que possible des produits plus écologiques si les conditions de satisfaction et de qualité du produit sont réunies. Les produits neutralisant les odeurs sont également privilégiés afin de diminuer les nuisances pour les riverains et les salariés.

De manière générale, le Groupe privilégie les fournisseurs de proximité pour limiter les impacts générés par les déplacements et donc les émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, les fournisseurs et les produits achetés font tous l'objet d'une analyse approfondie avant d'être référencés par le Groupe. Des fiches de données sécurité et des fiches techniques sont systématiquement demandées pour connaître les impacts environnementaux et sur la sécurité que les produits sont susceptibles de générer.

:: 4.4 Optimiser nos impacts sur le territoire

4.4.1 Relations avec les riverains et les populations locales

PIZZORNO Environnement déploie de nombreux moyens pour nourrir le dialogue avec les populations riveraines, que ce soit en France ou à l'international. Ce dialogue peut passer par des réunions publiques avec les populations locales mais aussi par des actions de bénévolat ou des campagnes de sensibilisation aux gestes éco-citoyens.

Consultations publiques

PIZZORNO Environnement organise régulièrement des consultations publiques avec les riverains afin d'échanger sur différentes thématiques relatives aux activités de l'entreprise. Pour l'incinérateur de la filiale Zéphire, par exemple, un comité consultatif incluant le comité d'intérêt local du quartier se réunit une fois par an ; le préfet du Var a également créé une commission de suivi de l'UVE rassemblant des habitants, des associations et des collectivités locales. De la même manière, chaque Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux dispose d'une commission de suivi de site (C.S.S.) qui se réunit à minima annuellement.

Sensibilisation aux gestes éco-citoyens

Avec sa large gamme de prestations relatives au traitement des déchets (le tri et la valorisation des matières, l'enfouissement, l'incinération), PIZZORNO Environnement dispose des infrastructures et des compétences nécessaires pour sensibiliser les populations locales aux gestes éco-citoyens et à la préservation de l'environnement. Par conséquent, le Groupe organise chaque année des ateliers pédagogiques, des journées portes ouvertes et des visites de sites à la demande des collectivités locales, des établissements scolaires ou encore des associations. Le centre de tri du Muy, par exemple, accueille environ 2 000 élèves par an. En 2013, au Maroc, le Groupe a ouvert les portes de l'ISDND d'Oum Azza aux étudiants en Licence Professionnelle en Sciences et Techniques de l'Environnement de l'Université Mohammed V.

Chaque année, PIZZORNO Environnement met également à disposition ses équipements et son matériel de traitement des déchets à des communes, associations ou écoles qui organisent des actions de préservation de l'environnement. Le Groupe contribue ainsi régulièrement à des actions de « nettoyage de printemps » en prêtant gants et vêtements de travail, et en assurant l'enlèvement des conteneurs de déchets. Au Muy, en 2013, PIZZORNO Environnement a établi un partenariat avec une école locale pour enlever gratuitement les conteneurs de papier triés par les élèves et les rémunérer à la tonne.

Toujours en 2013, PIZZORNO Environnement a lancé une campagne de sensibilisation atypique, destinée aux cafetiers et restaurateurs de trois arrondissements à Lyon. L'entreprise a engagé un dialogue avec environ 230 restaurateurs pour leur exposer les bienfaits du tri et les informer de l'emplacement des conteneurs les plus proches. Parmi ces 230 établissements, 200 ont acceptés de s'engager en signant une « charte du tri ». En contrepartie, les restaurateurs ont reçu des autocollants, des sets de tables et des dessous de verre qui leur permettent de communiquer sur leur engagement. A Lyon, PIZZORNO Environnement s'est fixé comme objectif d'améliorer la collecte sélective du verre de 30% et de réduire les ordures ménagères de 23 kg par habitant.

Enfin, au Maroc, la Segedema (filiale de PIZZORNO Environnement) a mis en place des journées d'animations pour sensibiliser les enfants et les adultes à l'importance des comportements éco-citoyens. Les animateurs de la Segedema ont effectué leurs interventions auprès de nombreuses écoles, associations et collectivités. En Mauritanie, PIZZORNO Environnement réalise des présentations sur le développement durable et la propreté urbaine dans les écoles et travaille également avec une ONG environnementale locale.

Impact socio-économique local

PIZZORNO Environnement est une entreprise de proximité. Les activités de propreté et de traitement des déchets sont inscrites dans les territoires qu'elles contribuent à valoriser. Ainsi, une large partie des collaborateurs est recrutée localement. Par ailleurs, le Groupe dispose d'une politique active de réinsertion de personnes vulnérables ou éloignées de l'emploi (cf. partie 3.4.4 Insertion des personnes en difficulté), ce qui influe également positivement sur le développement économique et social local.

Au Maroc, l'ISDND d'Oum Azza à Rabat, créée en 2010, s'est substituée à une ancienne décharge à ciel ouvert qui faisait vivre des centaines de trieurs informels à travers la vente de matériaux valorisables trouvés parmi les déchets. Conscient des impacts négatifs que pouvait avoir l'ouverture de l'ISDND sur cette communauté, PIZZORNO Environnement a investi et réalisé un centre de tri unique au Maroc pour intégrer ces populations défavorisées au fonctionnement du nouveau centre de traitement. Les ex-chiffonniers devenus trieurs ont formé une coopérative à laquelle la SEGEDEMA, filiale du Groupe au Maroc, apporte une aide matérielle et administrative. En recevant une assurance, une protection sociale et un salaire mensuel fixe, ces 140 anciens trieurs informels sont désormais réintégrés dans la société et bénéficient d'une réelle stabilité sociale.

En Mauritanie, PIZZORNO Environnement accorde de nombreux avantages sociaux aux salariés : prime de transport, indemnité salissure, 13^{ème} mois, etc. Le dispensaire, créé en 2009 et tenu par un médecin et un infirmier, est ouvert aux salariés du Groupe mais également à leurs familles. Il gère environ 30 consultations par jour.

Amélioration du cadre de vie

En tant qu'acteur local de la propreté et du nettoyage, PIZZORNO Environnement a pour objectif premier d'améliorer le cadre de vie des communautés pour lesquelles il opère. La réalisation de cet objectif se concrétise notamment par la prise en compte de gênes occasionnées aux riverains par les camions de nettoyage lors de leurs activités. Par exemple, les tournées de nettoyage du matin débutent sur les voies circulantes et les zones d'activités et terminent sur les zones résidentielles afin d'éviter de gêner les habitants à des heures trop matinales. De même, les tournées sont organisées de manière à éviter des passages inutiles dans des zones sensibles telles que les écoles, hôpitaux et résidences à des heures critiques.

En outre, les équipes sont particulièrement sensibilisées à réaliser leur travail le plus silencieusement possible (cf. partie 2.2.2 Prévention des pollutions). Des formations sur la prévention des nuisances sonores ont été dispensées aux ripeurs et aux chauffeurs, notamment pour aider ces derniers à effectuer des manœuvres de freinage, démarrage et d'accélération plus silencieusement. Des véhicules moins bruyants sont également choisis dans ce but.

Au Maroc, à Casablanca, un système de géo-localisation a été installé dans la flotte de véhicules afin d'assurer un meilleur suivi du positionnement journalier des véhicules, des réclamations des clients, de la régularité des circuits et du respect des engagements vis-à-vis de la commune. Les casablancais peuvent gérer la sortie de leurs ordures grâce au passage à heure fixe des véhicules.

Enfin, dans la mesure du possible, PIZZORNO Environnement cherche à utiliser des produits de nettoyage moins nocifs pour la santé et l'environnement. A Antibes, par exemple, pour nettoyer une place recouverte d'algues glissantes, le Groupe a préféré utiliser de l'eau chaude à haute pression plutôt que d'avoir recours à des produits anti-algues chimiques.



4.4.2 Dialogue avec les pouvoirs publics

Afin d'améliorer son ancrage territorial et de promouvoir un dialogue régulier avec les pouvoirs publics, PIZZORNO Environnement organise de nombreuses actions de sensibilisation à destination des collectivités locales. Les centres de tri du Groupe sont ouverts aux élus, aux associations de défense de l'environnement, aux enseignants et aux publics scolaires. PIZZORNO Environnement dispose également d'un service dédié à l'élaboration de supports de communication pour sensibiliser les administrés des collectivités aux comportements écocitoyens. Afin de faciliter le tri, des calendriers indiquant les jours de collecte des déchets sont distribués. Enfin, le Groupe participe à des événements et des réunions publiques pour aider les collectivités à améliorer la gestion des déchets au sein de leurs territoires. En 2013, au Maroc, PIZZORNO Environnement a participé à un atelier de formation organisé par le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement et le Ministère de l'Intérieur, sur le traitement des lixiviats des décharges au Maroc.



4.5 Soutenir le secteur éducatif et associatif

4.5.1 Partenariats universitaires

PIZZORNO Environnement souhaite participer à la formation et à l'insertion professionnelle des étudiants au-delà de ses obligations légales. Plusieurs partenariats ont été signés avec des établissements d'enseignement de tous niveaux d'études : Centres de Formations d'Apprentis (CFA), lycées professionnels et écoles supérieures de commerce (Euromed). En 2013, le Groupe a remis le « Prix du Groupe PIZZORNO Environnement » au major de promotion du master 2ème année, mention Carrières publiques, spécialité Environnement et gestion du territoire, de l'Université de Toulon.

4.5.2 Sponsoring et mécénat

Le Groupe sponsorise plusieurs clubs locaux dans ses territoires d'implantation. L'objectif est de participer au développement du lien social et de favoriser les activités périscolaires sportives et culturelles.

En 2013, l'agence de Lyon de PIZZORNO Environnement a également contribué à la dernière édition du Téléthon en mettant à disposition de l'association des camions grues de collecte du papier. Le tonnage de papier récupéré a été rémunéré et le montant total a été versé à l'Association Française contre les Myopathies.

4.6 Promouvoir la loyauté des pratiques

4.6.1 Application des réglementations et conventions

PIZZORNO Environnement respecte la législation française et les normes internationales, telles que les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), sur l'élimination du travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants, l'élimination de toutes formes de discrimination dans le travail, et le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective. Les filiales du Groupe à l'international ne recrutent pas de personnes âgées de moins de 16 ans. Toutes les personnes travaillant pour le Groupe sont couvertes par un contrat de travail garantissant l'application du droit du travail du pays, de la convention collective et des accords d'entreprise du Groupe. Toute pratique illégale en matière de droit du travail est strictement interdite.

Concernant les contentieux judiciaires dans lesquels PIZZORNO Environnement est impliqué dans le cadre de ses activités et qui ont eu un impact significatif, ceux-ci sont traités dans la Partie 1--1-1-D du rapport de gestion.

4.6.2 Formalisation des engagements

En décembre 2008, PIZZORNO Environnement a signé la charte du Pacte Mondial (Global Compact) des Nations Unies. Cette signature formalise l'engagement du Groupe envers le respect des droits de l'homme, le respect du droit du travail, la protection de l'environnement et la prévention de la corruption. Chaque année, en conformité avec les règles du Pacte Mondial, le Groupe communique sur les progrès réalisés concernant les dix principes de la charte.

Comme toute entreprise attributaire de marchés publics, PIZZORNO Environnement est naturellement sensibilisé à la question de la corruption. Par la signature du Pacte Mondial, le Groupe s'engage à lutter activement contre toute forme de corruption au sein de ses opérations. Souhaitant renforcer ses actions menées en matière de lutte anti-corruption, le Groupe s'est engagé à déployer des formations dédiées en 2014.



**NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL**

Par ailleurs, dans une volonté de promouvoir la diversité et de lutter contre les discriminations, le Groupe est devenu signataire de la Charte FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) et de la Charte Diversité en 2008. Ces chartes assurent que l'entreprise s'engage à mettre en place des moyens pour prévenir les actes de discrimination, notamment à travers la sensibilisation des collaborateurs, la communication de son engagement et le déploiement d'outils et de procédures pour promouvoir l'égalité de traitement dans la gestion des ressources humaines.



Rugby Club Toulonnais



OGC Nice

TRAITEMENT DES INDICATEURS GRENELLE II

*Document de Référence

Indicateurs environnementaux	Référence DDR*
POLITIQUE GÉNÉRALE	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	1.3
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	3.5.3
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	2.2
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	2.1
POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	2.1 2.2.2 2.2.3
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	2.1 2.2.1
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	2.1 2.2.2
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	2.1 2.3.3
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	2.1 2.3.1
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	2.1 2.3.2
L'utilisation des sols	2.3.4
CHANGEMENT CLIMATIQUE	
Les rejets de gaz à effet de serre	2.1 2.2.3
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	2.2.3
PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ	
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	2.1 2.4

Indicateurs sociaux	Référence DDR*								
EMPLOI	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="496 215 1259 304">L'effectif total et répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique</td> <td data-bbox="1259 215 1410 304">3.1 3.2</td> </tr> <tr> <td data-bbox="496 304 1259 394">Les embauches et les licenciements</td> <td data-bbox="1259 304 1410 394">3.1</td> </tr> <tr> <td data-bbox="496 394 1259 472">Les rémunérations et leur évolution</td> <td data-bbox="1259 394 1410 472">3.1</td> </tr> </table>	L'effectif total et répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique	3.1 3.2	Les embauches et les licenciements	3.1	Les rémunérations et leur évolution	3.1		
L'effectif total et répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique	3.1 3.2								
Les embauches et les licenciements	3.1								
Les rémunérations et leur évolution	3.1								
ORGANISATION DU TRAVAIL	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="496 472 1259 562">L'organisation du temps de travail</td> <td data-bbox="1259 472 1410 562">3.3.1</td> </tr> <tr> <td data-bbox="496 562 1259 640">L'absentéisme</td> <td data-bbox="1259 562 1410 640">3.1</td> </tr> </table>	L'organisation du temps de travail	3.3.1	L'absentéisme	3.1				
L'organisation du temps de travail	3.3.1								
L'absentéisme	3.1								
RELATIONS SOCIALES	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="496 640 1259 763">L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci</td> <td data-bbox="1259 640 1410 763">3.3.2</td> </tr> <tr> <td data-bbox="496 763 1259 842">Le bilan des accords collectifs</td> <td data-bbox="1259 763 1410 842">3.3.2</td> </tr> </table>	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	3.3.2	Le bilan des accords collectifs	3.3.2				
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	3.3.2								
Le bilan des accords collectifs	3.3.2								
SANTÉ ET SÉCURITÉ	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="496 842 1259 931">Les conditions de santé et de sécurité au travail</td> <td data-bbox="1259 842 1410 931">3.3.3</td> </tr> <tr> <td data-bbox="496 931 1259 1043">Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail</td> <td data-bbox="1259 931 1410 1043">3.3.2 3.3.3</td> </tr> <tr> <td data-bbox="496 1043 1259 1155">Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles</td> <td data-bbox="1259 1043 1410 1155">3.1 3.3.3</td> </tr> </table>	Les conditions de santé et de sécurité au travail	3.3.3	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	3.3.2 3.3.3	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	3.1 3.3.3		
Les conditions de santé et de sécurité au travail	3.3.3								
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	3.3.2 3.3.3								
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	3.1 3.3.3								
FORMATION	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="496 1155 1259 1245">Les politiques mises en œuvre en matière de formation</td> <td data-bbox="1259 1155 1410 1245">3.5</td> </tr> <tr> <td data-bbox="496 1245 1259 1323">Le nombre total d'heures de formation</td> <td data-bbox="1259 1245 1410 1323">3.1 3.5</td> </tr> </table>	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	3.5	Le nombre total d'heures de formation	3.1 3.5				
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	3.5								
Le nombre total d'heures de formation	3.1 3.5								
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="496 1323 1259 1391">Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes</td> <td data-bbox="1259 1323 1410 1391">3.1 3.4.1</td> </tr> <tr> <td data-bbox="496 1391 1259 1480">Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées</td> <td data-bbox="1259 1391 1410 1480">3.4.2</td> </tr> <tr> <td data-bbox="496 1480 1259 1559">La politique de lutte contre les discriminations</td> <td data-bbox="1259 1480 1410 1559">3.4.3 3.4.4</td> </tr> </table>	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.1 3.4.1	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3.4.2	La politique de lutte contre les discriminations	3.4.3 3.4.4		
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.1 3.4.1								
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3.4.2								
La politique de lutte contre les discriminations	3.4.3 3.4.4								
PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="496 1559 1259 1626">Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective</td> <td data-bbox="1259 1559 1410 1626">4.6.1 4.6.2</td> </tr> <tr> <td data-bbox="496 1626 1259 1715">À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession</td> <td data-bbox="1259 1626 1410 1715">4.6.1 4.6.2</td> </tr> <tr> <td data-bbox="496 1715 1259 1805">À l'élimination du travail forcé ou obligatoire</td> <td data-bbox="1259 1715 1410 1805">4.6.1 4.6.2</td> </tr> <tr> <td data-bbox="496 1805 1259 1872">À l'abolition effective du travail des enfants</td> <td data-bbox="1259 1805 1410 1872">4.6.1 4.6.2</td> </tr> </table>	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	4.6.1 4.6.2	À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	4.6.1 4.6.2	À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	4.6.1 4.6.2	À l'abolition effective du travail des enfants	4.6.1 4.6.2
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	4.6.1 4.6.2								
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	4.6.1 4.6.2								
À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	4.6.1 4.6.2								
À l'abolition effective du travail des enfants	4.6.1 4.6.2								

Indicateurs sociétaux		Référence DDR*
IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	En matière d'emploi et de développement régional	4.4.1
		4.4.1
	Sur les populations riveraines ou locales	4.4.3
		4.4.4
RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	4.1-4.5
	Les actions de partenariat ou de mécénat	4.5
SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	4.3.2
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	4.3.1
LOYAUTÉ DES PRATIQUES	Les actions engagées pour prévenir la corruption	4.6.2
	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	4.4.1
	Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	4.6.2



Domaine de Rou-Badelune

www.PIZZORNO.com

109 rue Jean Aicard , 83300 Draguignan